



Rapport annuel d'activités

Année 2010

Août 2011

CHAPITRE I. PREAMBULE.....	5
CHAPITRE II. MISSIONS ET ORGANISATION DE L'INSTITUT DE LA FORMATION EN COURS DE CARRIERE.....	7
2.1. Les modifications légales ayant affecté les missions ou le fonctionnement de l'IFC au cours de l'année 2010	7
2.2. Les Missions de l'IFC	7
2.3. Le contrat de Gestion.....	11
2.4. L'organisation de l'Institut de la Formation en cours de Carrière	12
a. La composition des organes de gestion : le Bureau et le Conseil d'administration.....	12
b. Le- la fonctionnaire dirigeant-e de l'IFC.....	14
c. Organigramme de l'IFC.....	15
d. Le siège administratif de l'Institut.....	18
CHAPITRE III. EXPOSE DES MESURES PRISES PAR L'INSTITUT POUR REMPLIR SES MISSIONS ET LE CONTRAT DE GESTION.	19
Section 1. Organisation des formations en cours de carrière au cours de l'année 2010-2011.....	19
1.1. Pour les membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et des agents des centres PMS.....	19
a. Etablir le programme	19
b. Choisir les opérateurs de formation, les formateurs et les offres de formation.....	20
c. Diffusion de l'offre de formation.....	22
d. Organisation des formations collectives.....	22
e. Gestion des inscriptions	24
f. Suivi et évaluation des formations	24
h. Relation avec les opérateurs de formation et les formateurs	25
1.2. Pour les membres du service général de l'inspection, à l'exception de l'inspecteur général coordonnateur, des inspecteurs généraux et des inspecteurs coordonnateurs.	26
Section 2. Organisation des formations initiales.....	28
2.1. Formation initiales, volet commun à l'ensemble des réseaux, des candidats à une fonction de directeurs.....	28
a. Les inscriptions	28
b. L'évaluation des formations	29
2.2. Formation initiale des candidat-e-s à une fonction d'inspecteur-trice.....	31
Section 3. Le site informatique de l'administration de l'IFC	34
Section 4 : Budget et comptabilité.....	36

Section 5 : Marchés publics	38
CHAPITRE IV. SYNTHÈSE DES DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES RELATIVES AUX FORMATIONS EN COURS DE CARRIÈRE EN INTERRESEAUX ..	40
Actions entreprises et perspectives au terme de l'évaluation qualitative des formations de 2009-2010	40
CHAPITRE V. SYNTHÈSE DES QUESTIONS, RECLAMATIONS ET PLAINTES ADRESSEES A L'INSTITUT PAR LES USAGERS	44
Préliminaires	44
Section 1. Questions, récriminations des usagers	45
Section 2. Plaintes des usagers.....	47
2.1. Doléances communiquées à l'IFC dans le cadre de la formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS.....	47
2.2. Doléances communiquées à l'IFC dans le cadre de la formation initiale de directeurs – volet commun à l'ensemble des réseaux	49
2.3. Doléances communiquées à l'IFC dans le cadre de la formation initiale des inspecteurs.....	49
CHAPITRE VI. INDICATIONS RELATIVES AUX PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'IFC 50	
CHAPITRE VII. CONCLUSION	54
ANNEXES	58
Annexe 1 – Rémunération, indemnités et jetons de présence des Administrateurs ; rémunération du fonctionnaire dirigeant	58
Annexe 2 - Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de l'année 2009.....	60
Annexe 3 – Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière organisées en 2009-2010	68
Annexe 4 – Rapport d'évaluation des formations initiales des directeurs – volet commun à l'ensemble des réseaux- 2009-2010	68

CHAPITRE I. PREAMBULE

Conformément à l'article 39 du décret du 11 juillet 2002 *relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière*¹, l'Institut présente en cette fin du mois d'août 2011, son huitième rapport annuel d'activités. Ce rapport porte sur l'année 2010.

« **Article 39.** - *L'Institut transmet au plus tard le 1^{er} septembre au Gouvernement un rapport annuel d'activités de l'année précédente. Le Gouvernement le transmet au Conseil de la Communauté française dans le mois de sa prise d'acte.*

Ce rapport indique notamment les mesures prises par l'Institut pour remplir ses missions, son contrat de gestion, son plan de développement ainsi que les perspectives d'avenir. »

Cette disposition est précisée comme suit à l'article 47 du premier Contrat de gestion² de l'IFC :

« **Article 47 :** (...) *Le rapport d'activités comprend les éléments suivants :*

- 1. l'exposé des mesures prises par l'Institut pour remplir ses missions, le contrat de gestion et son plan de développement;*
- 2. des indications relatives aux perspectives d'avenir de l'Institut;*
- 3. une synthèse commentée des données quantitatives et qualitatives relatives aux formations interréseaux;*
- 4. une synthèse des questions, réclamations et plaintes adressées à l'Institut par les usagers;*
- 5. le rapport d'information sur les formations suivies par les administrateurs.*

Comme nous aurons l'occasion de le développer dans ce rapport, l'IFC continue à exercer toutes les missions et actions qui lui étaient déjà confiées les années précédentes et va commencer à développer en 2010 celles qui lui auront été plus récemment attribuées par décret ou par décision gouvernementale. Parmi celles-ci, citons la procédure de marché public en vue de la mise en œuvre des formations donnant accès au barème 501.

¹ (M.B. 31-08-2002).

A ce jour, ce décret a été modifié 10 fois : les 19-12-2002 (M.B. 08-01-2003), 09-01-2003 (M.B. 21-02-2003), 27-02-2003 (M.B. 18-04-2003), 17-12-2003 (M.B. 30-01-2004), 03-03-2004 (M.B. 03-06-2004), 02-02-2007 (M.B. 15-05-2007), 08-03-2007 (M.B. 05-06-2007), 15-02-2008 (M.B. 01-04-08) et 30-04-09 (M.B. 30-06-09) et 17-12-2009 (M.B. 12-02-2010)

² AGCF du 10-12-2003 portant approbation du contrat de gestion de l'Institut de la formation en cours de carrière (M.B. 25-03-2004 – erratum 25-05-2004).

Rappelons que si le rapport porte sur l'année 2010, nous ne pouvons négliger le fait que les formations sont organisées suivant le rythme scolaire (septembre 2009 – juin 2010) et que le premier semestre de l'année civile 2010 est consacré à la préparation de l'année scolaire suivante (2010-2011).

Nous remercions déjà le lecteur de l'attention qu'il portera à ce rapport.

CHAPITRE II. MISSIONS ET ORGANISATION DE L'INSTITUT DE LA FORMATION EN COURS DE CARRIERE

2.1. Les modifications légales ayant affecté les missions ou le fonctionnement de l'IFC au cours de l'année 2010

Aucune modification légale n'a affecté les missions ou le fonctionnement de l'IFC au cours de l'année 2010.

2.2. Les Missions de l'IFC

2.2.1. Les missions de l'Institut sont prioritairement définies par l'article 26 du décret du 11 juillet 2002 précité. Pour l'année 2010, ces missions sont les suivantes :

1° d'organiser des formations en cours de carrière en interréseaux au bénéfice des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et des centres psycho-médico-sociaux, organisés ou subventionnés par la Communauté française, à l'exception du personnel de maîtrise, gens de métier et de service;

2° de procéder à l'évaluation de celles-ci selon les critères établis conformément à l'article 14, alinéa 1er, 1° du décret et à l'article 20, alinéa 1^{er}, 1° du décret du fondamental et d'adresser à la Commission de pilotage un rapport annuel afférent à cette évaluation;

3° de garantir la cohérence avec le décret missions en assurant notamment :

— la formation à la capacité à mettre en œuvre l'évaluation formative et la pédagogie des compétences et aux techniques permettant d'atteindre les niveaux déterminés par les socles de compétences, les compétences terminales, les profils de formation;

— la formation aux différentes formes de pédagogie différenciée;

— l'entraînement à la création d'outils pédagogiques et d'outils d'évaluation adaptés à la réalisation des objectifs déterminés par les socles de compétences, les compétences terminales, les profils de formation;

4° d'aider les membres du personnel concernés à réguler leur action en prenant appui sur leur formation initiale ainsi que sur les enseignements issus de l'articulation entre les pratiques de leurs pairs, les recherches en éducation, en psychologie et en sociologie, et les données statistiques utiles à l'évaluation de l'action dans les domaines précités;

5° de développer une culture de la formation en cours de carrière dans le chef des membres du personnel de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française;

6° d'assurer la formation en cours de carrière des enseignants du réseau de la Communauté française;

7° d'assurer les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1er, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs;

8° d'assurer la formation donnant accès aux fonctions de promotion des Inspecteurs;

8°bis d'assurer les formations donnant accès aux fonctions d'inspecteur général et d'inspecteur général coordonnateur;

8°ter d'assurer les formations donnant accès à la désignation en qualité de conseiller pédagogique ou de conseiller pédagogique coordonnateur, et de délivrer les attestations de réussite³ relatives à ces formations ;

9° d'assurer les autres formations décidées par le Gouvernement.

Les missions visées à l'article 26, §1er, 6°, 7°, 8°bis et 8°ter ne sont pas encore entrées en vigueur.

1.2.1.2. En vertu de l'article 26, §1er, 9°, le Gouvernement a chargé l'Institut:

- d'assurer le volet commun à l'ensemble des réseaux de la formation initiale des directeurs (Décret du 2 février 2009 fixant le statut des directeurs) ;

- d'assurer la formation des formateurs en éveil scientifique.

1.2.1.3 En vertu de l'article 29, l'Institut est chargé:

d'organiser des séances d'information relatives à la déontologie de la formation, des formations et des supervisions au bénéfice des formateurs chargés de dispenser les formations en interréseaux.

1.2.1.4. En vertu de l'article 34, l'Institut est chargé:

d'organiser, pour les administrateurs, un cycle de formation permanente relatif à l'évolution du statut et de la fonction d'administrateur au regard des évolutions législatives, sociales, réglementaires et de gestion en la matière.

1.2.1.5. En vertu de l'article 35 :

L'Institut veille à ce que son budget annuel soit établi et transmis, dans les délais fixés par les circulaires budgétaires, pour approbation au Ministre de tutelle et au Ministre du Budget.

³ Lire « attestations de fréquentation »

2.2.2. Les missions de l'Institut définies par les articles 17 §2, 28 et 29 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs sont les suivantes :

1° Etablir pour le Gouvernement une proposition de plan de formation relatif au volet commun à l'ensemble des réseaux portant sur : a) un axe relationnel ; b) un axe administratif, matériel et financier et c) un axe pédagogique et éducatif.

La proposition doit notamment fixer le contenu et les objectifs de la formation ainsi que les compétences à acquérir. Elle doit en outre fixer la répartition entre les trois modules, du nombre d'heures de formation.

2° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les formations du volet commun à l'ensemble des réseaux et les épreuves qui les sanctionnent.

3° Transmettre à la Commission de pilotage un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification de la formation initiale des directeurs.

2.2.3. Les missions de l'Institut définies par les articles 25, 34 et 35 du décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement sont les suivantes :

1° Transmettre au Gouvernement un avis relatif au plan de la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens.

2° Organiser ce module de formation.

2° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les volets du module et les épreuves qui les sanctionnent.

3° Transmettre chaque année à la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification du module.

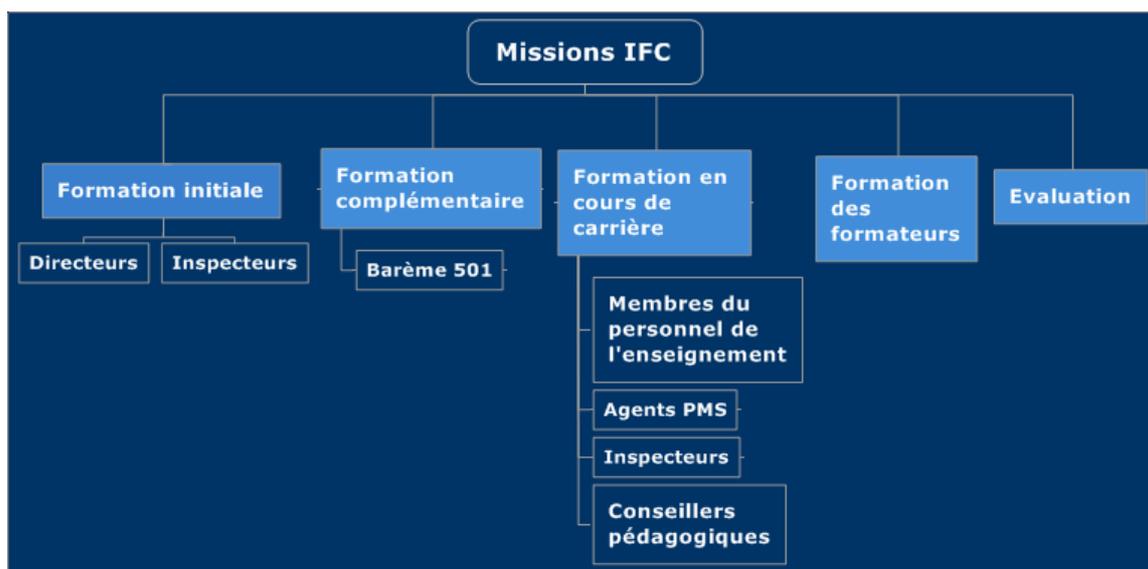
Ainsi, l'Institut est l'organisme de référence de la Communauté française pour l'organisation et la mise en œuvre des formations en cours de carrière en interréseaux au bénéfice :

- a) des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, et des centres psychomédico-sociaux, organisés ou subventionnés par la Communauté française, à l'exception du personnel de maîtrise, gens de métier et de service ;

b) des membres du Service général de l'inspection - à l'exclusion des membres du personnel exerçant une fonction de promotion d'inspecteur général ou d'inspecteur général coordonnateur - ainsi que des membres du Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française et des cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

L'Institut est également l'organisme de référence de la Communauté française pour :

- l'organisation et la mise en œuvre des formations en interréseaux donnant accès à la désignation en qualité de conseiller pédagogique et à la fonction de conseiller pédagogique coordonnateur.
- l'élaboration de la proposition, et s'il échet de l'organisation et de la mise en œuvre, du plan de la formation initiale commune à l'ensemble des réseaux des directeurs des établissements de l'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou en alternance, secondaire artistique à horaire réduit ou de promotion sociale, organisés ou subventionnés par la Communauté française.
- l'organisation et la mise en œuvre des formations à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens. Les titulaires de ces titres porteurs du titre requis pour la fonction de l'enseignement secondaire supérieur analogue à la fonction correspondante du niveau secondaire inférieur ou du niveau fondamental, telle que déterminée par le Gouvernement, qui auront suivi avec succès la formation évoquée ci-dessus, bénéficieront d'un salaire correspondant à celui d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur.



L'Institut sera aussi l'organisme de référence pour les formations du réseau de la Communauté française lorsque le Gouvernement l'aura décidé.

2.2.4. L'Institut exerce ses missions conformément aux dispositions légales suivantes :

- La loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public;
- Le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre;
- Le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française;
- Le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psychomédico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière et ses arrêtés d'exécution;
- Le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et ses arrêtés d'exécution;
- Le décret du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française et ses arrêtés d'exécution;
- Le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs;
- Le décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques;
- le décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement.

2.3. Le contrat de Gestion

Les modifications importantes apportées aux missions de l'Institut par le décret direction, le décret inspection et le décret barème 501 méritent largement une réécriture du contrat de gestion de l'IFC. Nous avons déjà écrit dans les rapports d'activités de 2007, 2008 et 2009, que le CA de l'IFC avait approuvé le projet de nouveau contrat de gestion et l'avait envoyé au Ministre de tutelle en août 2007. Cependant, la perspective de nouvelles évolutions des missions de l'IFC n'a pas encore permis qu'aboutisse le processus d'adoption de ce nouveau contrat.

2.4. L'organisation de l'Institut de la Formation en cours de Carrière

L'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) est un organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique (OIP de type B). Il est dirigé, sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau, par un fonctionnaire dirigeant désigné par le Gouvernement (art. 30 du décret du 11 juillet 2002 précité).

a. La composition des organes de gestion : le Bureau et le Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration et du Bureau de l'Institut est définie respectivement par les articles 31 et 34 du décret du 11 juillet 2002 précité. Le Gouvernement arrête la composition du Conseil d'administration et du Bureau en désignant les représentants des réseaux et des organisations syndicales sur proposition de ceux-ci. Il désigne également les experts des universités et Hautes Ecoles ainsi que les inspecteurs.

Enfin, le Gouvernement désigne les deux Commissaires du Gouvernement, l'un à temps partiel et l'autre à temps plein choisi parmi les membres du Corps des Commissaires du Gouvernement.

La composition des organes de gestion a été modifiée par l'AGCF du 24 mars 2010 comme suit :

Membres de droit			
Président	Bureau + CA	Jean-Pierre HUBIN	
Vice-Présidente	Bureau + CA	Martine HERPHELIN	
		Lise-Anne HANSE	
		Chantal KAUFMAN	
Inspecteurs effectifs			Suppléants
		Roger GODET	Georges VANLOUBBEECK
	Bureau + CA	Daniel PLAS	Nicole MASSARD
	Bureau + CA	Arlette VANDERKELEN	Gérard LEGRAND
		Philippe DELFOSSE	Roland GERSTMANS
		Josette SAMRAY	André CAUSSIN

Enseignement non confessionnel effectifs			Suppléants
		Didier LETURCQ	Odette FERON
		Roberto GALLUCIO	René DUMORTIER
		Raymond VANDEUREN	Michel BETTENS
Vice-Présidente	Bureau + CA	Reine-Marie BRAEKEN	Philippe DELIEGE
Enseignement confessionnel effectifs			Suppléants
		Godefroid CARTUYVELS	Christine GOCHEL
Vice-Président	Bureau + CA	José SOBLET	Maryse DESCAMPS
		Francis BRUYNDONCKX	Monika VERHELST
		Guy DE KEYSER	Paul MAURISSEN
Organisations syndicales effectifs			Suppléants
		Pascal CHARDONE	Christiane CORNET
		Isabelle MARECHAL	Françoise WIBRIN
		Fabienne DEROME	Yves DELBECQ
Experts des universités effectifs			Suppléants
		Evelyne CHARLIER	Christian MAROY
		Marc DEMEUSE	Bernard REY
Experts des Hautes Ecoles effectifs			Suppléants
		Jean-Benoît CUVELIER	Luc BARBAY
		Vincent NAMOTTE	Maryse VERHAERT

Commissaires du Gouvernement	
	Liliane BOUCQ
	Jean-Luc ADAMS

Au cours de l'année 2010, le Bureau s'est réuni 13 fois tandis que le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois, soit :

	BUREAU	CA
Horaire normal	2e jeudi 14h30	4e jeudi 9h30
janv-10	mardi 26 janvier - 9h30	/
févr-10	/	jeudi 4 février - 9h30
	jeudi 24 février - 9h30	/
mars-10	Bureau électronique - jeudi 11 mars - 14h30	jeudi 25 mars - 9h30
avr-10	jeudi 19 avril - 9h	jeudi 19 avril - 9h30
	jeudi 29 avril - 14h30	/
mai-10	vendredi 7 mai - 13h	vendredi 7 mai - 14h00
	jeudi 20 mai - 14h30	jeudi 27 mai - 9h30
juin-10	mardi 15 juin - 9h30	/
	jeudi 24 juin - 9h	jeudi 24 juin - 10h
juil-10	/	/
août-10	jeudi 19 août - 14h30	/
	jeudi 26 août - 9h	jeudi 26 août - 9h45
sept-10	/	/
oct-10	vendredi 8 octobre - 9h30	/
nov-10	jeudi 25 novembre - 14h30	jeudi 2 décembre - 9h30
déc-10	Jeudi 16 décembre - 14h30	jeudi 23 décembre - 9h30

Les ordres du jour des réunions tant du Bureau que du Conseil d'administration sont repris en **annexe 2** de ce rapport.

b. Le- la fonctionnaire dirigeant-e de l'IFC

En date du 19 mai 2010, le Gouvernement de la Communauté française a nommé, à dater du 10 juillet 2009, Madame Anne HICTER à titre temporaire par mandat dans la fonction de fonctionnaire dirigeante de l'Institut de la Formation en cours de carrière.

c. Organigramme de l'IFC

Le cadre de l'IFC comprend treize personnes dont une est actuellement détachée dans un cabinet ministériel.

L'article 1^{er} de l'AGCF du 20 février 2003 fixant le cadre organique de l'Institut de la formation en cours de carrière (M.B., 14 mai 2003) indique que l'IFC peut être composé de 16 personnes réparties comme suit:

Fonctionnaire dirigeant(e)	Fonctionnaire général	1
Niveau 1 : (4)		
Directeur ou directrice	Administratif	1
Attaché(e) ou attaché(e) principal(e)	Administratif	3
Niveau 2+ : (6)		
Premier(ère) gradué(e)	Administratif	1
Gradué(e) ou gradué(e) principal(e) (*)	Administratif	5
Niveau 2 : (2)		
Premier(ère) assistant(e)	Administratif	1
Assistant(e) ou assistant(e) principal(e) (*)	Administratif	1
Niveau 3 : (3)		
Premier(ère) adjoint(e)	Administratif	1
Adjoint(e) ou adjoint(e) principal(e) (*)	Administratif	2

(*) *Application du principe de carrière plane.*

Ainsi, en 2010 le cadre se compose de :

- 1 fonctionnaire dirigeant. En octobre 2009, la personne qui exerçait les fonctions de directeur et de pédagogue au sein de l'IFC avait quitté l'Institut. Depuis ce moment, par décision du Bureau, plus personne n'exerce la fonction de directeur.
- 6 personnes forment le service administratif. Parmi celles-ci 3 sont à temps plein (2 de niveau 2+ et 1 de niveau 2) tandis que les 3 autres sont en congé parental, soit à 4/5^e temps. Elles se sont par ailleurs chacune absentes durant 3 mois pour un congé de maternité au cours de l'année 2009. A noter enfin que l'une de ces 3 dernières est détachée dans un cabinet ministériel sous le régime prévu par l'AGCF du 17 juillet 2009 relatif aux cabinets des ministres de la Communauté française. Le service administratif est d'ordinaire secondé par 2 personnes engagées sous contrat Rosetta. Nous attendons le remplacement du premier des deux contrats depuis juillet 2009. Un seul des contrats a été conclu au cours de l'année 2010 ; une employée de niveau 2 est mise à disposition de l'IFC depuis le 28 septembre 2010.
- 4 personnes forment le service pédagogique. Elles sont secondées par un pédagogue spécifiquement affecté à la gestion des formations collectives.

Dans ce service, le départ du directeur-pédagogue, présent depuis la création de l'IFC, a nécessité par deux fois une totale réorganisation pour tenir compte des trois personnes qui se sont succédé après son départ.

- 2 personnes à temps-plein forment le service juridique et comptable (1 personne de niveau 1 pour le service juridique et administratif, 1 personne de niveau 2+ pour le service comptable). Elles sont assistées d'une comptable (niveau 2+) affectée au FSE et au suivi des dossiers de marché public de formation ; celle-ci bénéficie d'un congé parental et ne travaille donc qu'à 4/5^e temps.

Ces personnes font donc partie du cadre de l'IFC.

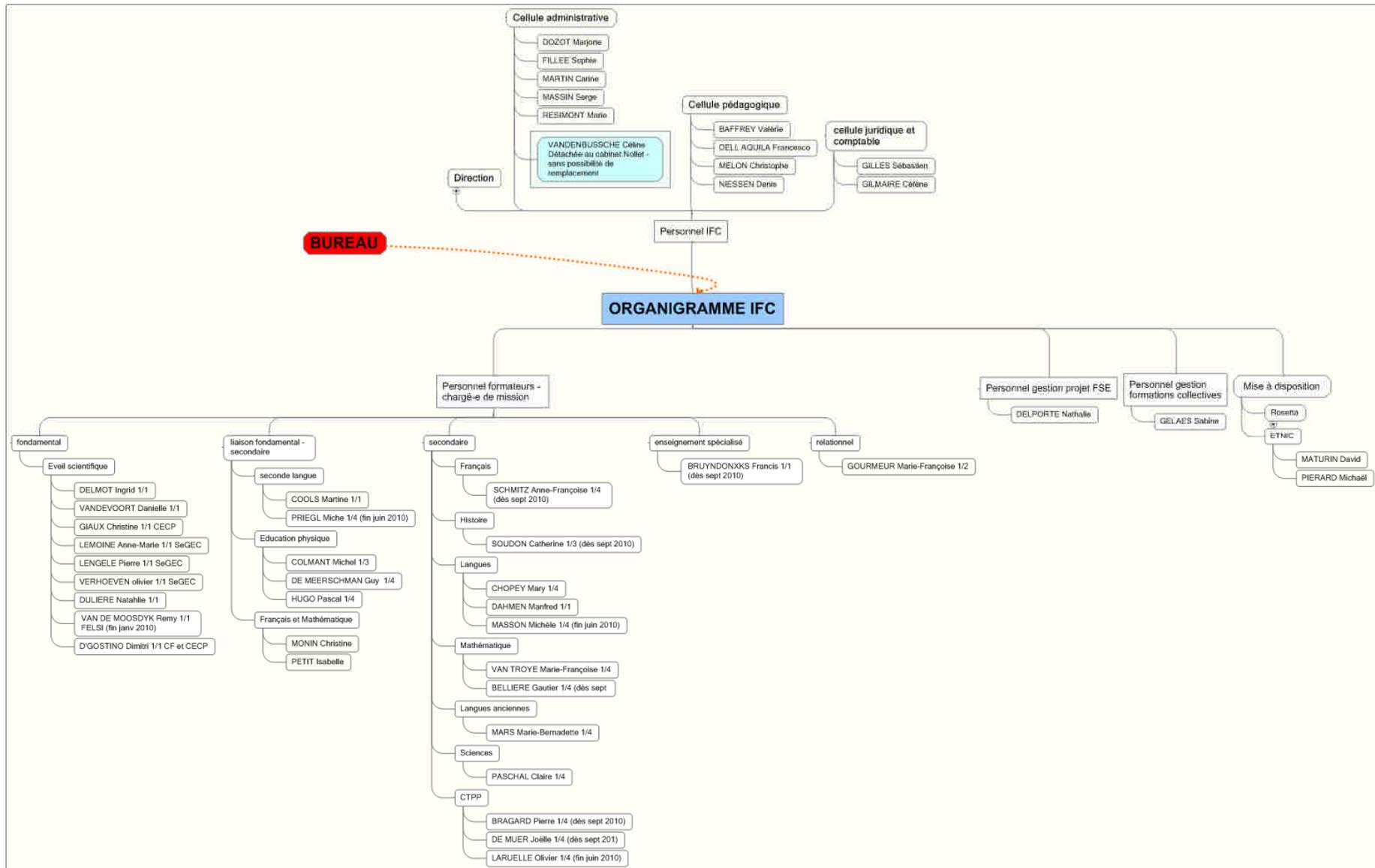
Par ailleurs, pour écrire ou créer les multiples applications informatiques dont l'IFC a besoin pour gérer l'ensemble des données à traiter, nous comptons également sur notre service informatique composé de 2 membres du personnel de l'ETNIC, affectés à l'IFC contre remboursement de traitement.

Il convient encore d'ajouter qu'en termes de gestion des ressources humaines, l'IFC travaille également avec des formateurs internes dont il convient d'assurer l'encadrement pédagogique et le suivi des dossiers.

Ainsi, en 2010, l'IFC a compté de 28 à 35 formateurs internes. Tous ces formateurs internes sont détachés au sein de l'IFC en tant que chargés de mission, à temps plein ou à temps partiel, en vertu de l'article 6 du décret⁴ du 24/06/1996 en vue d'assurer des formations très prioritaires et nécessitant une expérience professionnelle de terrain proche de celles des participants.

L'organigramme inséré à la page suivante montre les compétences de chacun, tant en ce qui concerne le personnel du cadre qu'en ce qui concerne les charges de mission.

⁴ **DECRET PORTANT REGLEMENTATION DES MISSIONS, DES CONGES POUR MISSION ET DES MISES EN DISPONIBILITE POUR MISSION SPECIALE DANS L'ENSEIGNEMENT ORGANISE OU SUBVENTIONNE PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE**



d. Le siège administratif de l'Institut

Jusqu'au 1^{er} avril 2009, l'IFC était hébergé dans les bâtiments du CEFOR, boulevard Cauchy, 9 à 5000 Namur.

Deux raisons ont forcé l'IFC à déménager son siège administratif : le CEFOR se déployant devait récupérer ses locaux et l'IFC devait pouvoir accueillir 12 personnes supplémentaires pratiquement à temps plein pendant 8 mois (les futurs formateurs en éveil scientifique).

Nous avons heureusement trouvé non loin de la gare de Namur la possibilité de louer des espaces sur deux étages de locaux en rénovation.

Le déménagement a été effectué durant la première semaine du mois d'avril 2009.

Les locaux de l'IFC se situent désormais rue Dewez, 14 – D218 à 5000 Namur.

L'AGCF du 21 octobre 2010 a modifié l'AGCF du 11 février 2004 qui fixe le siège de l'IFC. La nouvelle adresse est dès lors devenue le siège administratif officiel de l'institut.

CHAPITRE III. EXPOSE DES MESURES PRISES PAR L'INSTITUT POUR REMPLIR SES MISSIONS ET LE CONTRAT DE GESTION.

Section 1. Organisation des formations en cours de carrière au cours de l'année 2010-2011

1.1. Pour les membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et des agents des centres PMS

a. Etablir le programme

C'est sur la base des thèmes et orientations prioritaires arrêtés par le Gouvernement en date du 13 novembre 2009, sur la proposition de la Commission de pilotage, que l'Institut a établi son programme de formation.

Pour ce faire, quatre groupes de travail composés d'un⁵ représentant de chacun des Réseaux organisé ou subventionnés par la Communauté française et de l'Inspection ont été réunis, sur l'initiative de l'IFC, le premier pour l'enseignement spécialisé, le deuxième pour l'enseignement fondamental, le troisième pour l'enseignement secondaire et le quatrième pour les C.PMS.

Pour proposer les projets de programmes au CA, chacun des groupes a pu bénéficier des bases d'analyse relatives aux données sur les inscriptions de 2009-2010 mais également aux premiers éléments de l'évaluation qui allaient être présentés en décembre au CA et à la Commission de pilotage au début du mois de janvier suivant.

Dans la mesure où les thèmes et orientations arrêtés pour l'année 2010 étaient très semblables à ceux de l'année 2009, les 4 groupes se sont largement appuyés sur le travail de l'année précédente.

Par ailleurs, le programme avait été travaillé grâce à la technique des cartes heuristiques permettant de déployer les formations utiles et nécessaires à l'exercice des fonctions exercées dans les différents niveaux de l'enseignement obligatoire et dans les centres PMS. Cette technique nous avait également permis de présenter le programme au regard des différentes fonctions via un moteur de recherche lié à ces fonctions.

Notons cependant que, dans chacune des formations, une attention constante à la prise en compte des 4 missions inscrites à l'article 6 du décret missions est travaillée ; que les dimensions de l'épanouissement personnel, de l'insertion culturelle, sociale et économique et de la citoyenneté ne sont pas nécessairement abordées de manière isolée mais au contraire intégrées dans chaque formation liée aux disciplines.

⁵ Seul le groupe « enseignement spécialisé » comprenait un représentant du niveau fondamental et un représentant du niveau secondaire de cet enseignement

Créer un climat favorable aux apprentissages fait donc partie intégrante de ces formations : chaque formation doit prendre en compte des apprentissages visant notamment à développer des attitudes éducatives et des stratégies permettant de stimuler l'estime de soi, valoriser et utiliser les compétences du jeune, ...

Ainsi, tous les éléments des deux AGCF sont développés à partir de quelques portes d'entrée bien identifiées:

- Les formations qui abordent les stratégies d'apprentissage dans les différentes disciplines (construction de séquences d'apprentissage ; évaluation des compétences ; actualisation des connaissances);
- Les formations liées à une fonction spécifique;
- Les formations transversales;
- Les formations visant un développement professionnel personnel;
- Les formations liées à des thématiques spécifiques à un niveau d'enseignement (ex. : le spécialisé ou les C.PMS);
- Les formations liées aux TIC.

Enfin, l'IFC a veillé à augmenter le nombre et les thèmes de formations ciblant spécifiquement le passage entre le primaire et le secondaire (la tranche d'âge 10-14 ans) pour les disciplines de base.

Le CA a examiné et approuvé les propositions de programme le 17 décembre 2009 et les a transmises pour avis à la Commission de pilotage. Le Gouvernement de la Communauté française a approuvé ces programmes le 25 février 2010. Ce n'est qu'à partir de cette date que nous avons pu inscrire le programme dans les 4 cahiers spéciaux des charges et lancer l'appel d'offres pour trouver les opérateurs et les formateurs aptes à assurer les formations pour l'année 2010-2011.

b. Choisir les opérateurs de formation, les formateurs et les offres de formation

1) En décembre 2009, le CA prend la décision de lancer la **procédure de marchés publics** de services.

Cette procédure se fait en deux temps : en janvier 2010, un appel à candidatures est lancé à la suite duquel le CA procédera, mi-février 2010, à l'établissement de listes de candidats sélectionnés qui seront ensuite invités à remettre offre à partir d'un cahier spécial des charges.

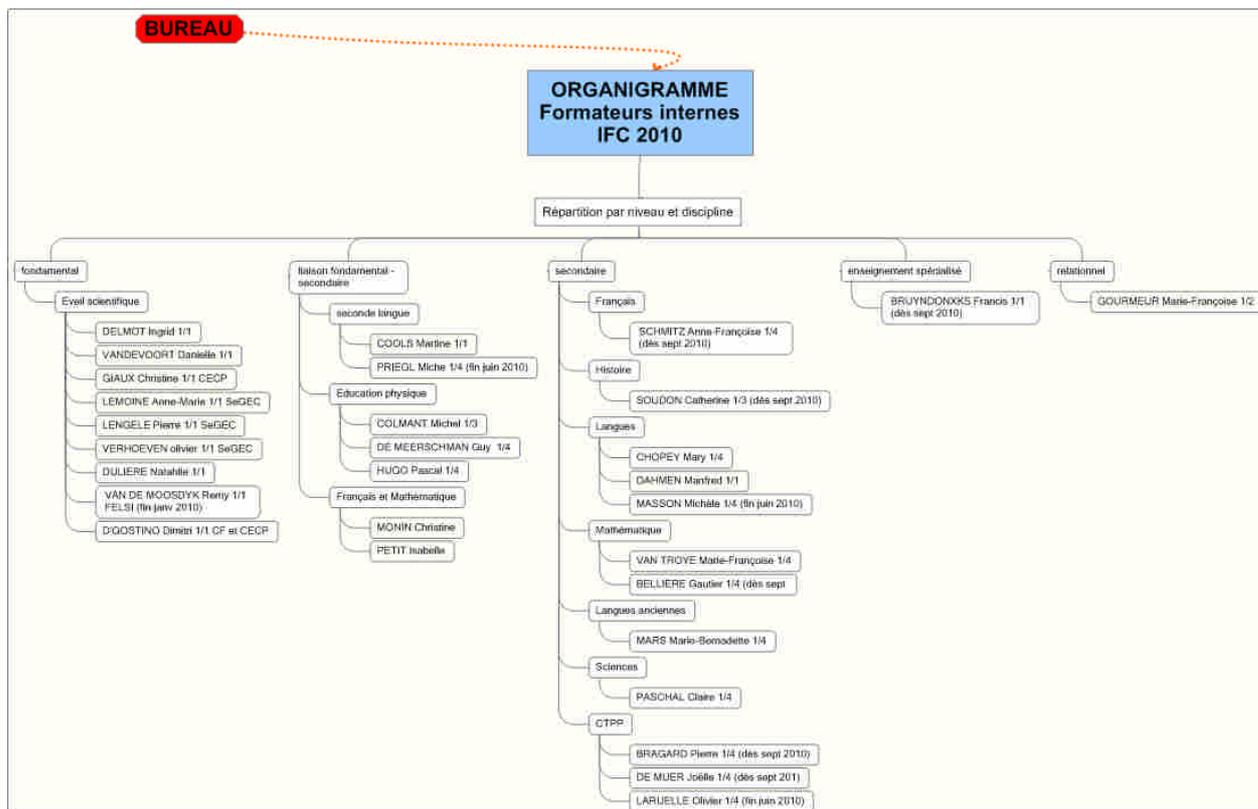
Comme indiqué ci-dessus, ce n'est qu'à la fin du mois de février 2009 que le CA pourra approuver les CSC et lancer l'appel d'offres. Le 27 mai 2010, le CA procède à l'attribution des marchés.

Pour objectiver l'investissement humain que nécessite ce travail, nous avons noté le temps consacré à chacune des étapes des procédures des marchés publics, du lancement de ceux-ci à leur finalisation - moment où les courriers d'attribution ont pu être envoyés.

Ainsi, toutes fonctions confondues, ces procédures ont engendré un peu plus de 2.200 heures de travail au total (293 journées de 7h30 ou encore un temps plein plus 1/3 temps).

En effet, l'Institut aura reçu près de 700⁶ offres de formation et chacune d'elles aura fait l'objet d'une analyse approfondie - à partir de critères éprouvés - et d'une négociation portant sur le contenu, la méthodologie, l'expérience et la compétence nécessaires des formateurs, les modalités organisationnelles et le prix.

2) En dehors de ces procédures, l'IFC a fortement développé son **équipe de formateurs internes**. Selon que l'on envisage l'année scolaire 2009-2010 ou l'année 2010-2011, ce sont 28 ou 35 personnes qui font partie de cette équipe en 2010. Grâce à cette équipe, l'IFC assure directement certaines des formations en interréseaux. Il peut, de cette manière, suivre de plus près la préparation mais également les retours des formations.



On le voit dans cet organigramme, nous répartissons les formateurs en 5 groupes : ceux qui sont affectés au projet sur le développement de l'éveil scientifique dans le fondamental, ceux qui travaillent surtout le passage « fondamental – secondaire », ceux dont les compétences s'exercent dans le secondaire ou dans le spécialisé exclusivement et enfin celle dont la compétence touche au relationnel de manière transversale.

Parmi les 9 formateurs internes à l'IFC ceux-ci, 3 temps pleins sont affectés au SeGEC, 1 temps plein et demi au CECP, 1 mi-temps à la CF. La personne dont le mi-temps était affecté à la FELSI a démissionné à la fin du mois de janvier 2010.

Tous les formateurs internes sont invités à des formations de formateurs et à des réunions de régulation en cours d'année. Ce travail est particulièrement important et permet

⁶ Les données reprennent les offres reçues dans les procédures de marché public sensu stricto (565 offres) mais également dans celles liées à l'accord de coopération avec le réseau des centres de compétence de la Région wallonne (120 offres environ) car les actes qui sont posés dans ce cadre sont identiques. Depuis 2009, l'IFC négocie chacune des offres des centres de compétences de la même manière que celles des procédures de marché public – soumissionnaire par soumissionnaire ou centre par centre.

notamment de développer une plus grande cohérence entre tous les acteurs du système éducatif.

A titre d'exemple, entre septembre et décembre 2010, les formateurs internes ont eu l'occasion de suivre 2 journées de formation-réflexion traitant du transfert des acquis (Monique DEPRez), une journée sur l'évolution du travail pédagogique de l'approche par compétence (Bernard REY).

Ils ont aussi eu l'occasion de vivre une journée de formation assurée par le Service général de l'inspection consacrée à l'état du travail par compétences et à l'évaluation des compétences en CF. Cette journée fut suivie de rencontres entre les formateurs et les membres de l'inspection en fonction des disciplines concernées.

Il est évident que ce type de journées permet que les bases à partir desquelles les formateurs préparent leur formation soient mieux en phase avec celles qu'entendent les enseignants de la part de l'inspection. Ce travail se poursuit.

c. Diffusion de l'offre de formation

Le « journal des formations » présentant l'offre complète pour l'année 2010-2011 est envoyé dans les établissements scolaires, dans les C.PMS, aux pouvoirs organisateurs et aux membres de l'inspection durant l'avant-dernière semaine du mois d'août 2010. Près de 56.000 € sont consacrés à cette diffusion.

Le programme des formations en quatre fascicules distincts présente les formations par grandes thématiques, quel que soit le niveau d'enseignement ou de C.PMS. Il est envoyé en plusieurs exemplaires dans les établissements ou centres qui ont plusieurs implantations.

Nouveauté depuis 2009 : une affiche présentant le journal accompagne celui-ci.

L'offre des formations 2010-2011 se trouve sur le site de l'IFC (www.ifc.cfwb.be) depuis le 1^{er} juillet 2010. Les inscriptions en ligne y sont ouvertes dès ce moment.

Le site public de l'IFC régulièrement retravaillé pour le rendre plus lisible et convivial est considéré par les utilisateurs comme dynamique et interactif. Le double moteur de recherche permettant de trouver une formation soit par son code, soit par la fonction de l'internaute fait régulièrement l'objet de félicitations de la part des usagers.

L'analyse d'une des questions du formulaire d'évaluation des formations montre cependant que les utilisateurs du site restent trop peu nombreux pour permettre de supprimer toute diffusion écrite de l'offre de formation au seul profit de sa présentation sur un support informatique.

d. Organisation des formations collectives

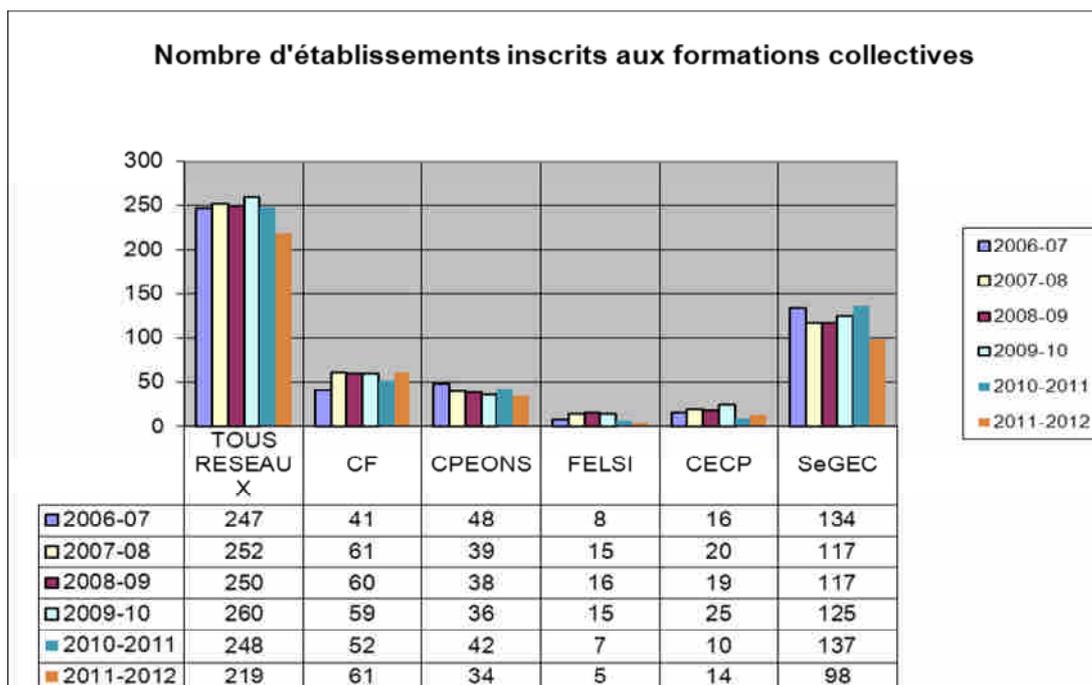
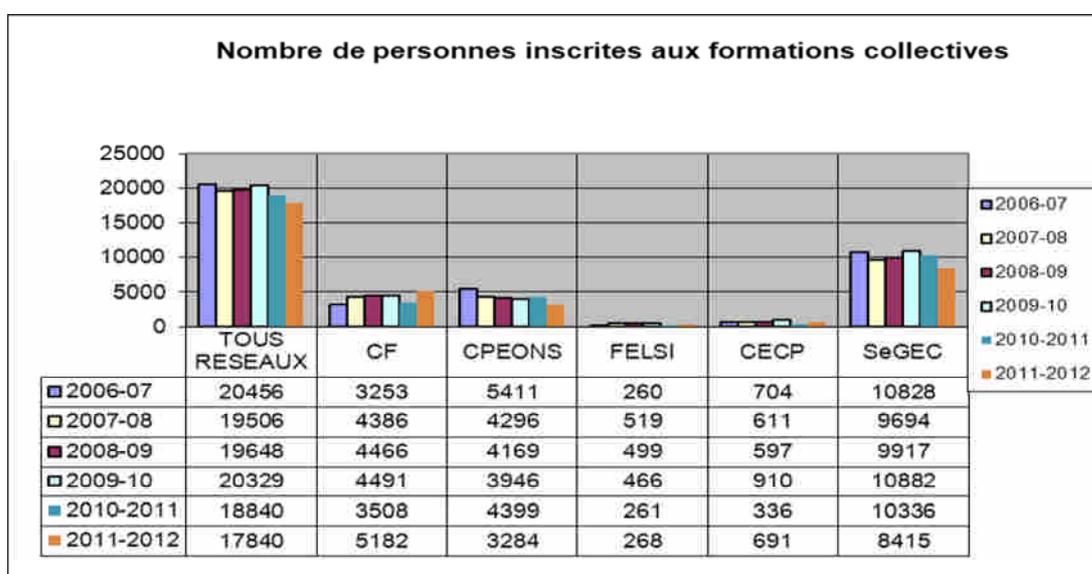
Bien que les données relatives au nombre potentiel d'établissements pour 2010-2011 montrent un fléchissement, le nombre de participants inscrits dans les organisations de formations collectives reste globalement constant. Nous avons plus ou moins 18 000 participants chaque année.

Il n'est plus pensable aujourd'hui de remettre en cause l'organisation des « formations collectives ». Cette modalité trouve un écho très favorable chez beaucoup de directions d'établissement. La plupart des établissements qui s'inscrivent à ce type d'organisation

le font une année sur deux. Il existe des établissements qui s'inscrivent chaque année. Dans ce cas surtout mais dans tous les autres cas également, nous sommes conscients que la formule va s'épuiser si nous ne pouvons pas renouveler et adapter notre programme régulièrement. Le fait de proposer une programme en trois ans va, nous l'espérons, permettre une meilleure réflexion quant aux choix de la formation par les participants, en lien avec le plan de formation de l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, nous intensifions les contacts et relations entre l'IFC et le terrain de manière à ce que l'organisation des « formations collectives » gagne en qualité plutôt qu'en quantité et permette de répondre de plus près aux demandes des établissements en matière de formation.

Cette année, par exemple, nous organisons trois rencontres avec les directions en vue de les aider à maximiser la qualité de l'analyse du programme de formation avant inscription.



e. Gestion des inscriptions

Aucune modification majeure n'a vu le jour au cours de l'année 2010. Nous traiterons cependant des avancées en matière de gestion informatique globale du travail au sein de l'IFC dans le chapitre de ce rapport qui lui est dédié.

f. Suivi et évaluation des formations

Une des missions de l'Institut est d'assurer le suivi et l'évaluation des formations.

Le septième rapport d'évaluation, envoyé par le Conseil d'administration à la Commission de pilotage en janvier 2011, concerne les formations organisées au cours de l'année 2009-2010.

Les données présentées dans ce rapport sont recueillies à l'aide des questionnaires participants remplis au terme de chaque session de formation. Ce questionnaire comporte à la fois des questions fermées et des questions ouvertes. Il vise à recueillir des informations par rapport aux 3 critères d'évaluation définis par la Commission de pilotage :

1. La mesure de la pertinence et de la qualité de la formation;
2. La mesure de la perception des effets de la formation;
3. La récolte d'information à propos des attentes en matière de formation.

Outre les résultats globaux (par niveaux⁷ et par thèmes) dont nous disposons chaque année, ce rapport s'est penché sur une analyse plus fine de ces résultats en différenciant les formations qui sont évaluées par les participants comme étant excellentes, moyennes ou au contraire problématiques.

Cette catégorisation a été possible par l'intermédiaire d'un indicateur synthétique (allant de 1 à 4) qui reprend différents items : l'atteinte des objectifs, l'utilité du contenu par rapport à son métier, l'actualisation des connaissances, le développement des compétences, la prise de recul par rapport à sa pratique professionnelle et l'utilisation possible des acquis. Les formations qui ont un indicateur supérieur à 3,25 sont jugées très positives et celles avec un indicateur inférieur à 2,75, par contre, sont considérées comme problématiques. L'analyse des commentaires a porté sur les formations extrêmes, c'est-à-dire problématiques ou excellentes, afin de mieux comprendre ce qui s'était passé dans chacune de celle-ci.

Des thématiques plus précises ont été explorées dans ce rapport également telles que les formations liées aux séquences d'apprentissage et celles relatives à l'évaluation, en écho au rapport du Service général de l'Inspection. Un dispositif de collaboration entre le niveau interréseaux et réseau y est relaté par ailleurs.

Relevons que la grande majorité des sessions de formations obtiennent un score très satisfaisant. Néanmoins, ressortent quelques points pour lesquels il est important que nous soyons vigilants : les problèmes liés à l'inscription non optimale des personnes, l'importance d'améliorer notre communication vers les participants et les directions, la

⁷ fondamental, spécialisé, secondaire, C.PMS et informatique

nécessité de poursuivre la complémentarité entre l'inter-réseaux et les réseaux, la cohérence des discours sur certaines thématiques, une réflexion sur la durée optimale de l'une ou l'autre formation et sur l'utilité d'expérimenter des journées non consécutives ou consécutives.

La section 1 du chapitre IV du présent rapport présente le suivi apporté par l'IFC aux conclusions de cette évaluation. Quant au rapport d'évaluation lui-même, il est présenté ici en **annexe 3**.

Soulignons par ailleurs que durant l'année 2010, suite aux constats du rapport de l'année 2009, un travail d'équipe (IFC, opérateurs, formateurs internes) s'est mis en place pour retravailler les questionnaires d'évaluation (participants et formateurs) et en proposer une nouvelle version pour les formations de 2010-2011.

Les items ont été construits en tirant profit des analyses faites dans les rapports d'évaluation établis jusqu'à présent (ex. transfert, atteinte des objectifs). Le nouveau questionnaire d'évaluation nous donne davantage d'éléments sur les attentes des participants à la formation - qui sont souvent au cœur des difficultés rencontrées par les formateurs-, sur ce qui a été mis en place par le formateur pour favoriser le transfert des apprentissages au cours de la formation et sur les acquis concrets des participants.

h. Relation avec les opérateurs de formation et les formateurs

► En termes de suivi des formations, l'IFC tente de répondre aux questions et sollicitations des participants, voire du formateur, en établissant immédiatement un contact avec l'opérateur de formation concerné. Lorsqu'un problème est porté à la connaissance de l'IFC, un contact est pris avec chacune des parties - le participant, la direction, l'opérateur de formation, le formateur, ..., afin de trouver les meilleures voies de résolution du problème. Cette procédure fait ses preuves et permet de nouer des liens pertinents entre l'IFC, les formateurs et les opérateurs.

► Comme le prévoient les articles 29⁸ du décret et 33 du contrat de gestion, l'IFC invite tous **les opérateurs et leurs formateurs à une journée de travail**. La dernière journée s'est déroulée le 12 octobre 2010 à Louvain-La-Neuve. 120 personnes ont répondu à l'invitation.

Cinq temps ont rythmé cette journée :

- Introduction de la journée et informations relatives à la cohérence entre les programmes de formation et les besoins du système éducatif, les nouveautés en matière d'évaluation;

⁸ Article 33 du Contrat de gestion:

« L'Institut exerce le contrôle administratif, pédagogique et technique des formations dispensées en son nom par les opérateurs sélectionnés.

Conformément à l'article 29 du décret, l'Institut invite tous les opérateurs sélectionnés à participer à une séance d'information relative à la déontologie de la formation et à l'obligation du respect de la liberté des méthodes pédagogiques et de la spécificité des projets éducatif et pédagogique tels que définis aux articles 63, 64 et 65 du décret missions.

L'Institut organise cette séance d'information dans un délai de 30 jours au moins précédant la première formation assurée par l'opérateur. »

- Intervention de Madame Monique Deprez, psycho-pédagogue et chargée de cours à l'UMons : Comment la réflexion sur l'évaluation peut-elle améliorer un dispositif de formation en vue de favoriser les acquis et le transfert de ceux-ci ? ;
- 3 ateliers de partage et d'exploitation des expériences en lien avec les interventions de la matinée ;
 - En quoi l'évaluation de l'IFC peut-elle m'aider en tant que formateur ? Jusqu'où tenir compte de l'avis des participants ? Comment mettre en place une évaluation des acquis ? Comment s'appuyer sur des moments d'évaluation pour favoriser le transfert ?
- Spectacle de Monsieur Pierre Mathues, professeur et conseiller pédagogique : « Silence dans les rangs » ;
- Partage et exploitation des expériences : comment prendre en compte l'ambiance et les différents niveaux de communication scolaires dans nos formations ?

► L'IFC développe des **accès sécurisés** sur son site à destination des **opérateurs de formation**.

Les opérateurs ont désormais la possibilité de prendre connaissance de certaines informations non imprimées sur les listes de présences, mais aussi de les transformer en fichier Excel, afin de récupérer les données en format tableur, pour pouvoir les utiliser à leur meilleure convenance.

Dans cette optique, le Service général de l'Inspection du Fondamental est considéré comme un opérateur de formation.

Dans tous les cas, l'IFC veille bien entendu à ne pas fournir de données confidentielles.

► En 2010, l'IFC a développé un accès réservé aux participants d'une session de formation en vue de leur permettre d'échanger et de **télécharger des documents spécifiques** à la formation qu'ils vont suivre ou qu'ils ont suivie. Dans certains cas, les formateurs utilisent cet accès pour continuer les échanges avec les participants.

► Pour les formations des candidats directeurs et celles des candidats inspecteurs, l'IFC a également mis en place une **plateforme d'échanges** entre tous les organismes de formation. Le même type de plateforme sera mis en place pour le dossier « Barème 501 ».

Dans ces 3 dossiers, une plateforme d'échanges sécurisés est créée par l'IFC pour que les agents de l'AGPE puissent directement télécharger les dossiers pour lesquels il leur est demandé de vérifier que les candidats à une des formations répondent bien aux critères légaux d'accès et de valider ou non la demande de participation. On peut dire de ce système qu'il est efficient.

1.2. Pour les membres du service général de l'inspection, à l'exception de l'inspecteur général coordonnateur, des inspecteurs généraux et des inspecteurs coordonnateurs.

► Les membres du Service général de l'**Inspection du fondamental** ont eu l'occasion de suivre 4 journées de formation au cours de l'année 2010.

La première journée est en fait un colloque pour lequel l'IFC a pris en charge les frais d'inscription et a géré les inscriptions : 10/02/2010 - colloque « Autonomies et régulations en tension dans le système scolaire » du CIRTES.

Les trois journées de formation qui ont été programmées les 21 avril, 28 avril et 18 mai 2010 ont permis aux inspecteurs de travailler au niveau du système de l'enseignement, la deuxième journée au niveau de l'établissement et enfin la troisième au niveau de la classe.

- 21/04/2010 : Marc Demeuse (UMONS) et Béatrice Gaye (AGERS) « Les indicateurs de l'enseignement en CFWB : comment les indicateurs peuvent être utiles dans le cadre des inspections ? ».
- 28/04/2010:
 - Marc Demeuse (UMONS) "Les indicateurs de l'enseignement en CFWB : comment les indicateurs peuvent être utiles dans le cadre des inspections ?" (Suite et fin de la première journée).
 - 13h - 16h : Françoise Robin (ULB) "Construction d'outils d'observation et de réflexion (analyse) en ce qui concerne les modes de groupement des élèves en rapport avec l'organisation structurelle de la remédiation (au niveau établissement). Quels sont les impacts sur l'efficacité et l'équité?"
- 18/05/2010: Isabelle Demonty (ULG) et Patricia Schillings (ULG) : "Echec scolaire vs réussite scolaire : implications au niveau de la classe".
 - Le premier volet consacré à la compétence savoir-lire ;
 - Le second volet consacré aux mathématiques.

► Les membres du Service général de l'**Inspection du secondaire** ont eu l'occasion de suivre 1 journée de formation au cours de l'année 2010. Deux journées seront organisées début 2011.

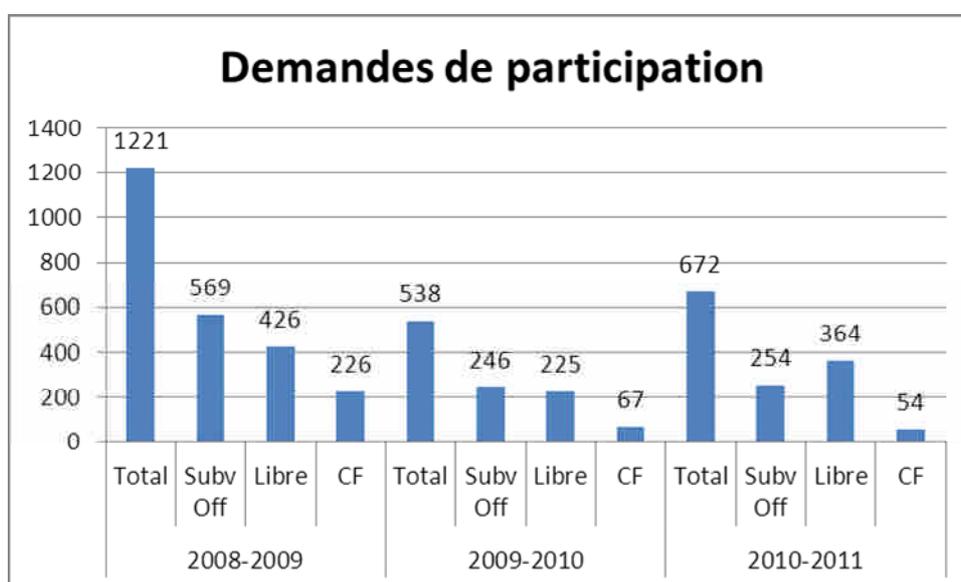
- 8/01/2010 : Dominique Lafontaine (ULg) – « La gestion des parcours d'apprentissage ». Les deux mécanismes principaux qui génèrent des effets de ségrégation sont d'une part le marché scolaire (le libre choix, la concurrence entre établissements, le financement lié au nombre d'élèves) et d'autre part, la manière dont sont gérés les parcours scolaires. Sur ces questions cruciales, il convient de faire le point sur ce que dit la littérature de recherche et sur la manière dont fonctionnent les autres systèmes éducatifs. Les aspects suivants ont été abordés :
 - le redoublement (avec le concours de Marcel Crahay) ;
 - le tronc commun vs filières (avec l'exemple de la Pologne, qui, en allongeant d'un an son tronc commun, a fait un bond dans les performances PISA) ;
 - les classes de niveau, groupes de niveau ;
 - la gestion de l'hétérogénéité (tutorat, apprentissage coopératif...).

Section 2. Organisation des formations initiales

2.1. Formation initiales, volet commun à l'ensemble des réseaux, des candidats à une fonction de directeurs

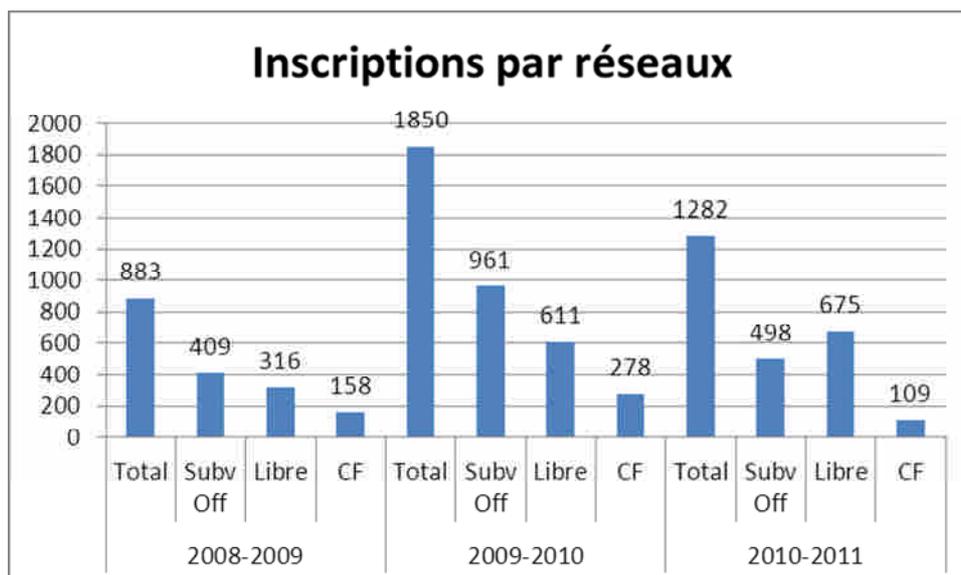
a. Les inscriptions

Nous rappelons que seules les personnes répondant aux exigences de l'article 20, §2 du décret du 2 février 2007 peuvent avoir accès aux formations. C'est à l'AGPE qu'il revient de vérifier ces conditions en examinant chacun des dossiers et donc de donner l'autorisation aux candidat-e-s de s'inscrire à une formation auprès de l'IFC. Les demandes de participation sont introduites sur le site de l'IFC.

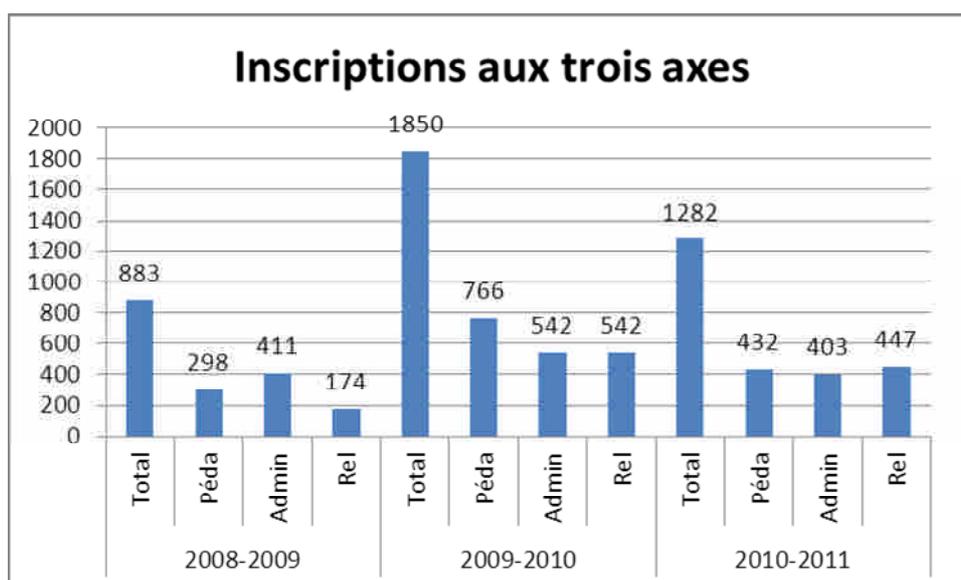


Les demandes de participation restent continues depuis le début de la mise en œuvre de la mesure. Nous observons pour l'année 2010-2011 une évolution de l'ordre de 134 demandes de participation supplémentaires par rapport à l'année scolaire précédente. Cette tendance inverse la forte diminution constatée entre les deux premières années de mises en œuvre de la mesure. Au total, depuis 2008, ce n'est pas de moins de 2.431 personnes qui ont introduit une demande participation aux formations initiales des candidats directeurs.

Dans le graphique suivant, nous pouvons observer le nombre d'inscriptions enregistrées ainsi que leur répartition par réseaux.



Nous pouvons voir qu'en 2010-2011, 1.282 personnes se sont inscrites à un des 3 axes de formation. Ce nombre reste très important bien qu'en diminution par rapport au pic d'inscriptions obtenu l'année scolaire précédente. A l'inverse des tendances observées pour les deux autres réseaux, le nombre d'inscrits de l'enseignement libre a augmenté de 64 unités.



Le troisième graphique présenté ci-dessus, indique la répartition des inscriptions selon les trois axes de formation organisés. Il apparaît assez clairement que cette répartition est quasi uniforme, aucun des axes ne se distinguant significativement des autres en termes de nombre d'inscrits.

b. L'évaluation des formations

Comme pour les formations en cours de carrière, l'IFC a présenté un rapport d'évaluation complet des formations initiales des directeurs en décembre 2010 devant le CA de l'IFC et en avril 2011 devant la Commission de Pilotage. Il n'est donc pas opportun de

reprendre ici toutes les données de ce rapport. Nous le présentons en **annexe 4** du présent document.

Quelques éléments cependant. A ce jour, nous pouvons récolter les premiers fruits de cette formation puisqu'environ un millier de personnes ont réussi les 3 axes du volet interréseaux de la formation.

Dans son ensemble, la formation initiale des directions- volet interréseaux se passe relativement bien comme en attestent les données issues des questionnaires d'évaluation. Nous avons même observé une évolution positive de ces résultats.

Relevons la pertinence de cette formation initiale par rapport à la fonction de direction même si elle demande un investissement important pour la personne qui la suit.

Les demandes de participation à cette formation ne s'estompent que très peu d'une année à l'autre.

Tout ceci est rendu possible, comme nous le mentionnions dans l'avis de l'année passée, par l'investissement et le professionnalisme des organismes de formation et des formateurs impliqués dans la formation initiale des directeurs, par l'harmonisation des pratiques des différents organismes, notamment pour les modalités et critères communs d'évaluation mais aussi par la bonne collaboration que l'IFC a pu mettre en place avec eux. Néanmoins, l'atteinte des objectifs des formations par rapport au temps de formation reste un défi constant. Ce défi peut vraisemblablement être relevé plus ou moins réalistement pour les axes administratif et relationnel. Dans le cas de l'axe administratif, c'est en fait une démarche qui doit être initiée en formation et que le participant doit lui-même s'approprier au cours de sa carrière.

Les difficultés quant à l'ampleur des objectifs définis restent très prégnantes au niveau de l'axe pédagogique, même si la durée de cette formation est plus importante. Certains objectifs ne peuvent être qu'effleurés et ce, même dans les formations considérées comme très positives.

Les organismes de formation, sur la base des premières expériences ont priorisé les contenus, mais c'est la diversité de ceux-ci (organisation pédagogique, continuité, pratiques d'évaluation, citoyenneté, mixité sociale, intégration) du moins pour les niveaux fondamental et secondaire qui rend la tâche difficile et explique pourquoi certains contenus sont abordés trop vite et pas vraiment approfondis (dans le sens d'une réflexion sur l'application concrète de ce qui a été explicité). Ce sont des constats révélés dans les commentaires. Dans quelle mesure ne serait-il pas pertinent de questionner certains objectifs ou en tout cas de les envisager davantage en termes d'informations minimum à fournir (par exemple par rapport à la problématique de l'intégration des élèves à besoins spécifiques) y compris en termes d'actions concrètes ? Ceci permettrait aussi qu'il y ait davantage de cohérence entre les différents organismes de formations.

Dans quelle mesure tout ce qui est mentionné au niveau pédagogique doit faire partie d'une formation initiale des directions au vu de la durée de celle-ci ? Certains points ne pourraient-ils pas être développés dans le cadre de la formation continuée des directions ? Il nous semblerait en effet judicieux de penser l'articulation entre la formation initiale des directeurs et la mise en place d'une formation continuée complémentaire à la formation initiale (qui permettrait d'aller réellement sur le comment mettre en place, par exemple des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école) dans les premières années de direction.

Un autre fait qui nous préoccupe concerne l'absentéisme des personnes. Même si nous y sommes confrontés également dans d'autres niveaux de formations, celui-ci est très problématique à la fois en termes budgétaires mais aussi parce que des personnes en attente de formations ne peuvent y avoir accès, les personnes absentes monopolisant une inscription. Différentes mesures ont été mises en place : la demande de prévenir 10 jours avant la formation en cas de désistement avec la « sanction » (en cas de non) - mentionnée clairement dans la confirmation d'inscription- de ne plus rendre une inscription possible endéans l'année en cours, l'attention attirée sur le niveau de formations (certaines personnes ne s'inscrivant pas là où elles le devraient), la tentative de récupérer des personnes sur la liste d'attentes quand l'opérateur nous communique un désistement permise grâce à une meilleure gestion de ces listes. Néanmoins, ce problème reste présent. Que mettre en place ? Augmenter le nombre d'inscrits en sachant qu'il y aura des absents ? Augmenter le délai de pénalisation pour une réinscription quand quelqu'un n'a pas fait la démarche de prévenir de son absence à l'avance (sauf pour les cas de force majeure évidemment) ? Donner une meilleure visibilité de ce que ce non-désistement occasionne, notamment en termes de coût pour la communauté ?

Enfin, reprenons les éléments pointés l'année dernière dans l'avis remis pour améliorer le système des formations initiales des directeurs – volet commun à l'ensemble des réseaux. En effet, il n'y a pas eu de modifications permettant de les prendre en compte. Ces différents points restent donc d'actualité :

- dans le temps imparti à cette formation initiale, mieux cibler les priorités qu'il est possible d'aborder en termes de contenus. Nous y avons fait mention cette année plus spécifiquement au niveau de l'axe pédagogique. C'est donc, nous semble-t-il, à ce niveau que des priorités doivent avant tout être définies;
- une meilleure prise en compte des spécificités de l'enseignement spécialisé dans les contenus de la formation, quel que soit l'axe abordé ;
- la possibilité d'actualiser rapidement les contenus inscrits dans l'AGCF de manière à prendre rapidement en compte les modifications de la législation ;
- une réflexion sur la cohérence du cursus et notamment sur la succession des formations selon les axes abordés même si ce point apparaît moins criant au terme de cette année qu'il ne l'était l'année précédente.

2.2. Formation initiale des candidat-e-s à une fonction d'inspecteur-trice

Le 9 mai 2008, le Gouvernement a pris un arrêté organisant les trois axes des formations relatives aux fonctions de promotion visées à l'article 28, 1°, du décret du 8 mars 2007 précité.

Cet arrêté définit le volume d'heures consacré à chacun des trois axes de la formation « initiale » des inspecteurs et détermine, pour chacun des services composant le Service général de l'inspection, les objectifs et les compétences à développer au cours de ces formations :

- l'axe relationnel (30 heures) commun à tous les services;
- l'axe pédagogique (70 heures) spécifique selon que la fonction vise l'inspection dans le fondamental ou le secondaire, les C.PMS, l'ESAGR ou enfin la promotion sociale;
- l'axe administratif (20 heures) spécifique selon le service au sein duquel sera exercée la fonction d'inspecteur-trice.

Conformément à l'article 52 du décret précité, la formation est gratuite et, sauf nécessité liée au contenu de celle-ci, elle est organisée en dehors des périodes normales de fonctionnement des établissements scolaires. Les membres du personnel qui suivent une formation sont considérés comme étant en activité de service.

Les formations seront assurées par les Universités, les Hautes Ecoles et les Etablissements de l'enseignement de promotion sociale dont les offres ont été retenues à l'issue des procédures de marché public lancées par l'IFC à la demande du Gouvernement le 2 juillet 2008.

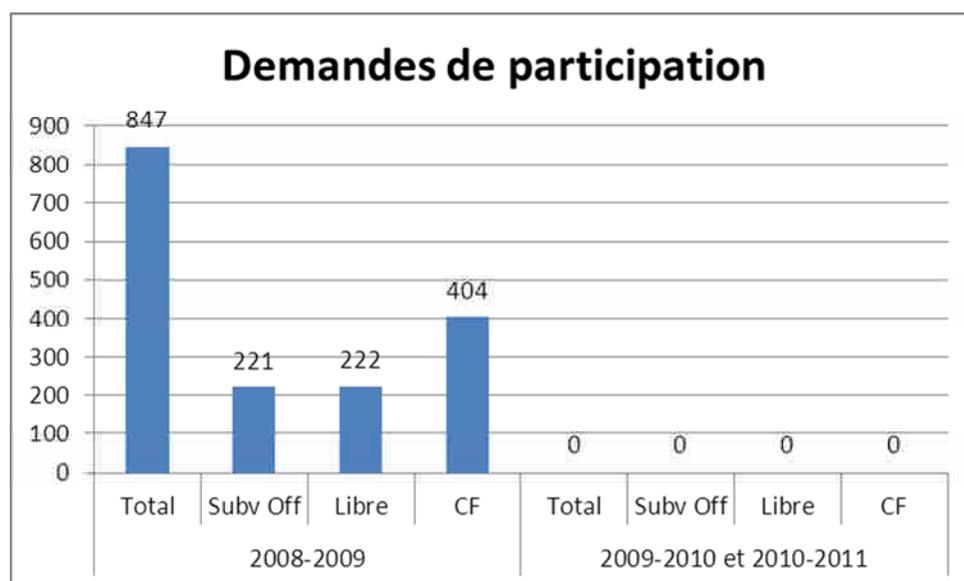
Chacune des sessions de formation est sanctionnée par une épreuve (article 53 du décret) dans laquelle, contrairement à l'organisation des formations initiales des directeurs, l'IFC et ses organismes de formation partenaires n'interviennent pas. C'est le gouvernement qui constitue les jurys et arrête les modalités de leur fonctionnement.

Le programme de formations a été établi pour le 15 novembre 2008 et diffusé via le site de l'IFC de manière à permettre aux candidats de s'inscrire aux formations proposées dès la semaine suivante.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le nombre total de demandes de participation enregistrées depuis 2008 est de 847.

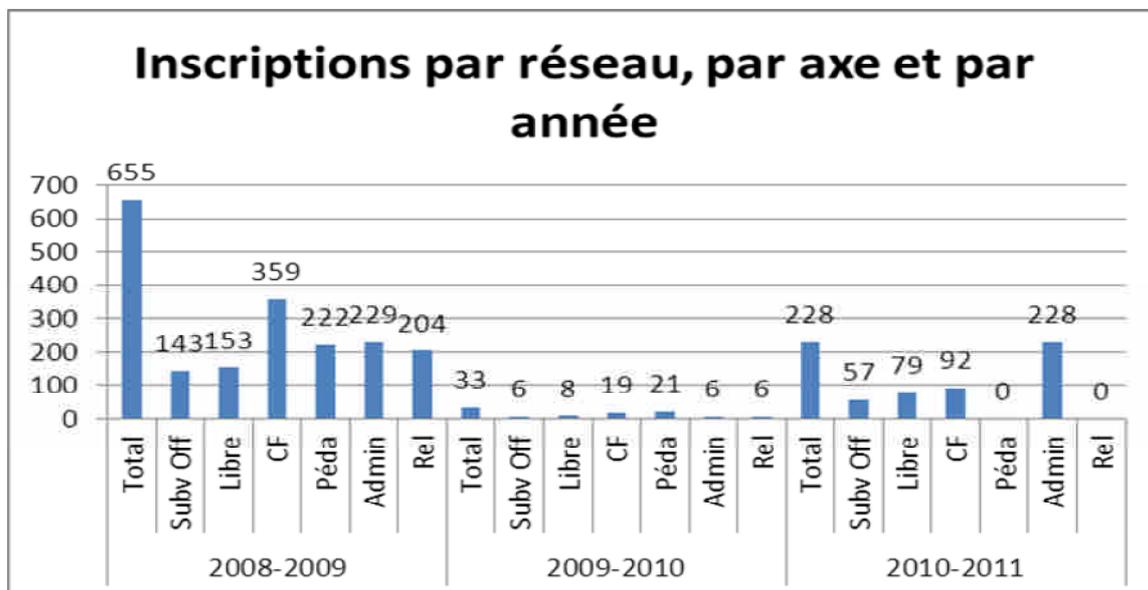
Au cours des années scolaires 2009-2010 et 2010-2011, aucune nouvelle demande de participation n'a pu être effectuée. En effet, nous avons convenu avec les organismes de formation, en accord avec le cabinet du Ministre compétent, que nous ne relancerions les procédures de demandes de participations, etc., qu'après évaluation de la totalité d'un cycle complet de la formation et des certifications.

A ce jour, aucun cycle complet n'a pu aboutir puisque seule la certification relative à l'axe administratif a été organisée pour les seuls premiers participants.



Dans la mesure où une certification portant sur l'axe administratif avait été réalisée, l'IFC a organisé de nouvelles formations portant sur ce seul axe lors de l'année scolaire

2010-2011. Elles ont permis à tous ceux qui avaient introduit une demande de participation (validée par l'AGPE) de suivre la formation. Ont ainsi pu profiter de ces formations les 228 personnes issues de la première (et unique à ce jour) série de demandes de participation qui maintenaient leur désir de suivre le cycle de formation.



Dans la mesure où, à ce jour, aucune certification complète n'a pu être organisée, le processus ne peut être évalué de manière pertinente. Nous n'avons donc encore pas pu rédiger un rapport d'évaluation des formations initiales des candidat-e-s à une fonction d'inspecteur-trice.

Section 3. Le site informatique de l'administration de l'IFC

L'amélioration des services rendus au public passe indéniablement par une progression constante de la qualité et de la performance du travail effectué au sein de l'IFC. Elle est également liée à la fiabilité des données sur lesquelles l'Institut peut s'appuyer. Elle exige enfin une meilleure communication interne et externe.

C'est grâce à un travail en équipe, permettant aux uns de décrire le plus précisément possible les besoins et aux autres de proposer les ressources, les créations, les développements utiles, que l'Institut progresse.

Deux fois par mois au moins, chaque semaine parfois, se tient une réunion appelée « CHAMIDA » en interne, qui réunit les 2 informaticiens, un pédagogue et la fonctionnaire dirigeante. L'analyse des demandes formulées par les différents services de l'IFC mais aussi parfois par les organismes de formation est analysées et les voies de résolution de problème ou de création de nouvelles procédures sont proposées. Ces réunions permettent également, sans trop de formalisme administratif, de tenir un véritable tableau de bord de la gestion informatique du travail interne et de la communication externe.

Ainsi, au cours de cette année, ce n'est pas moins de 15 procédures différentes qui ont été écrites, développées ou mises à jour par les 2 informaticiens de l'IFC.

En matière de **gestion interne**, à destination exclusive du personnel de l'IFC, le travail de programmation évolue sans cesse.

Cette gestion interne vise la présentation rapide de toutes les informations visibles sur le site (présentation des sessions, moteur de recherche, documents de références, etc.), mais offre aussi et surtout toute une série de procédures de gestion indispensable au suivi administratif de l'ensemble.

- Module comptable : encodage des factures / notes de crédit
 - o Création d'interfaces, afin de gérer la comptabilité de l'ifc.
- Module comptable : requêtes de résultats et sortie Excel
 - o Création de rapport, permettant de faire un suivi des dépenses, des documents manquants (factures ...)
- Module de pointage : Gestion des entrées/sorties, congés ...
 - o Création de différentes interfaces afin de gérer tout ce qui est RH.
- Modification des listes de présences, courriers ... pour le FSE
 - o Adaptation des listes de présences et courriers pour toutes les formations FSE, afin que tout soit automatisé (ajout d'un logo FSE quand c'est nécessaire)

- Gestion des formations FSE + statistiques
 - o Ajout dans les différents modules de fonctions spécifiques pour les formations FSE, ce qui permet de pouvoir sortir des statistiques distinctives sur ces formations

- Phase 1 du projet de gestion du marché public (candidatures)
 - o Création du formulaire d'encodage des candidats au marché.
 - o Création des modules d'exports pour le CA
- Mise à jour des logiciels sur les pc (Office, Antivirus)
- Création d'une fiche projet sur le modèle de celle de l'ETNIC
 - o Création d'une fiche par laquelle tous membres du personnel de l'IFC peuvent effectuer une demande d'intervention du service informatique (demande d'informations sur un type de formation, ajout d'une fonctionnalité dans un programme existant, création de nouveau programme ...)

En matière de **communication externe**, certaines applications vont s'adresser à un public spécifique uniquement. C'est le cas de la gestion du dossier « Barème 501 » qui nécessite un lien sécurisé avec l'AGPE d'une part et avec le seul public concerné par les formations en question d'autre part.

D'autres applications vont viser une communication à tous les publics sur le site, c'est le cas des différentes FAQs.

- Barème 501 (Partie identification et enregistrement sur le site)
 - o Création d'un espace sur notre site pour les formations B501, les enseignants peuvent créer un compte sur notre site et nous donne donc leur mail, téléphone..., à partir de là toutes les communications se font par mail, de la création de leur compte à la communication de l'état de leur validation par l'AGPE
- Interface de création des demandes de participations B501 sur le site

- Création du formulaire de demande de participation (que l'AGPE valide ou pas) pour les formations Barème 501
- Interface de gestion des demandes de participations B501 sur le site
 - Création des différents modules de gestions spécifiques à B501 (et qui existe déjà pour les autres types formations que l'IFC gère)
- Interface pour la validation des demandes de participations B501 par l'AGPE
 - Création de l'interface par laquelle l'AGPE valide ou non une demande de participation B501 (comme ils le faisaient déjà pour les demandes direction et inspection)
- Modification du programme de création des formations (Fiches excel → vers base de données)
 - Mise à jour du programme de récupération des formulaires remis par les soumissionnaires afin de les envoyer dans notre base de données
- Mise en place d'une fiche d'identification des établissements scolaires pour les formations collectives + Requête d'export
 - Création d'une interface par laquelle les écoles peuvent nous communiquer diverses informations utiles à l'organisation des formations collectives
- Création d'une interface d'affichage et de gestion des FAQs
 - Via cette interface chaque personne de l'IFC peut soumettre des FAQs, afin qu'elles soient affichées sur le site dans les différents espaces prévus à cet effet (faq Barème 501, faq direction ...)

Section 4 : Budget et comptabilité

Au-delà des tâches habituelles d'exécution, d'enregistrement et de suivi comptable des opérations financières de l'IFC, la cellule comptable a procédé à la préparation et à la finalisation de la clôture des comptes en vue du contrôle des Commissaires aux comptes en ce qui concerne l'exercice 2009. Celui-ci s'est déroulé sans problème et les comptes ont été approuvés par le Conseil d'administration en juin 2010, sur la base d'une attestation sans réserve des Commissaires aux Comptes.

Au plan budgétaire, la cellule a participé à la préparation et à l'élaboration des ajustements internes du budget 2010, qui ont été approuvés par le Conseil d'administration en mars 2010. Elle a également pleinement contribué à la réalisation du contrôle intermédiaire 2010 et pris en considération les recommandations utiles à la préparation de la clôture des comptes.

Enfin, la cellule a participé à la préparation et à l'élaboration du budget initial 2011 en collaboration avec la fonctionnaire dirigeante. Le budget initial 2011 a été approuvé par le Conseil d'administration du 28 août 2010.

Section 5 : Marchés publics

Durant l'année 2010, l'IFC a attribué 9 marchés publics. Ces marchés sont de différents types :

- les marchés de services de formation nécessaires à l'exécution des principales missions de l'IFC :
 - o la formation en cours de carrière du personnel de l'enseignement spécialisé, fondamental ordinaire, secondaire ordinaire et des agents des centres PMS ;
 - o la formation en vue de l'octroi du barème 501;
- le marché de services pour la conception, l'impression et la diffusion de l'offre de formations 2010-2011
- le marché de services de restauration pour les repas distribués dans certaines formations ;
- le marché de services juridiques ;
- un marché de fournitures de matériel informatique ;

Les données principales concernant chacun de ces marchés sont synthétisées dans un tableau placé ci-dessous.

Tous les marchés publics sont gérés par la cellule juridique et la fonctionnaire dirigeante. Les marchés de services de formation nécessitent également l'implication de l'équipe pédagogique et administrative.

Rappelons que les marchés publics de formations en cours de carrière occupent le personnel de l'IFC pendant plusieurs mois chaque année. Pour ce qui concerne cette année, nous avons décidé de réaliser une étude du temps y consacré par chaque membre de l'équipe. Pour ce faire, nous avons détaillé chacune des tâches inhérentes à ce marché et chaque membre de l'équipe a évalué le temps consacré à celles-ci.

Il est ressorti de cette évaluation que plus de 2.200 heures de travail avaient été consacrées à ces marchés en 2010 par les agents de l'IFC (293 journées de 7h30 de travail ou encore un équivalent temps plein plus 1/3 temps). Nous pourrions ajouter à ces heures le temps consacré à l'élaboration annuelle des programmes de formation.

Date d'attribution du marché	Référence du marché	Objet du marché	Marché à lots?	Procédure utilisée	Poste budgétaire et montant pr	Montant du marché	Durée du marché	Adjudicataire
16/06/2010	CSC n°1 : IFCMaP – formations en cours de carrière 2010-2011 – enseignement spécialisé	Marché de services d'éducation et de formation professionnelle, catégorie B 24 CPC 92 (L. 29/12/93) Les services consistent en l'organisation, pour l'année scolaire 2010-2011, de formations en interréseaux devant répondre au(x) thème(s) prioritaire(s), aux intitulés, objectifs généraux, publics cibles et autres précisions décrits dans les fiches techniques	50 lots	Procédure négociée (article 17, §3,4*) restreinte aux candidats sélectionnés	poste 533,01: 240.975,00	montant imputé sur le poste en 2010: 258.506,66	Un an	Deux types d'attribution du marché : - formations classiques: par zone géographique lot par lot - formations collectives: par organisation de formations collectives lot par lot Etablissement d'un classement des soumissionnaires.
16/06/2010	CSC n°2 : IFCMaP – formations en cours de carrière 2010-2011 – enseignement fondamental ordinaire	II	32 lots	Procédure négociée (article 17, §3,4*) restreinte aux candidats sélectionnés	poste 533,04: 963.135,00	montant imputé sur le poste en 2010: 792.445,09	Un an	II
16/06/2010	CSC n°3 : IFCMaP – formations en cours de carrière 2010-2011 – enseignement secondaire ordinaire	II	156 lots	Procédure négociée (article 17, §3,4*) restreinte aux candidats sélectionnés	poste 533,02: 1.722.015,00	montant imputé sur le poste en 2010: 1.608.155,93	Un an	II
16/06/2010	CSC n°4 : IFCMaP – formations en cours de carrière 2010-2011 – agents des CPMS	II	27 lots	Procédure négociée (article 17, §3,4*) restreinte aux candidats sélectionnés	poste 533,03: 59.670,00	montant imputé sur le poste en 2010: 149.755,82	Un an	II
15/07/2010	IFC/Journal des formations - 2010	Marché de services relatif à la composition, l'impression et la distribution d'une publication – catégorie 15 de l'annexe 2, A (88.442) de la loi du 24 décembre 1993	/	Procédure négociée sans publicité	poste 533: - 533,01: 240.975,00; - 533,02: 1.722.015,00 - 533,03: 59.670,00 - 533,04: 963.135,00	51.764,74 -533,01 : 4.177,78 - 533,02: 29.854,59 - 533,03 : 1.034,50 - 533,04 : 16.697,87	4 mois	DB PRINT
14/12/2010	IFC/ matériel informatique - 2010	Marché de services de fournitures de matériel informatique	/	Appel d'offres restreint	2 postes: - 533,09: 317.466,00 - 555,09: 5.610,00	5427,455: - 533,09: 4.559,29 - 555,09: 868,85	/	Priminfo Unit
16/12/2010	IFC/ services de restauration de midi - 2011	Marché de services relatif à la préparation et à la livraison de repas froids de midi – catégorie 17 de l'annexe 2, B (64) de la loi du 24 décembre 1993	6 lots	Procédure négociée sans publicité	poste 533	Indéterminé (concerne année 2011)	1 an	Deli Uccle pour les 6 lots
16/12/2010	IFC/ conseils juridiques 2011-2012	Marché de services relatif à des conseils juridiques en matière de marchés publics – catégorie 21 de l'annexe 2, B (861) de la loi du 24 décembre 1993	/	Procédure négociée sans publicité	poste 524,01	Indéterminé (concerne années 2011 et 2012)	2 ans	CMS De Backer
20/12/2010	MapPn+P/Formations barème 501 – 2010	Marché de services d'éducation et de formation professionnelle, catégorie B 24 CPC 92 de la loi du 24 décembre 1993	10 lots	Procédure négociée avec publicité	poste 533,08	Indéterminé (concerne années 2011 et 2012)	4 ans	Attribution par lot, par zone géographique et éventuellement par période - lot 1: ULB (Brxl), UMONS (Ht), IPEPS (LG) - lot 2: ULB (Brxl), UMONS (Ht) - lot 3: ULB (Brxl), UMONS et Helha (Ht) - lot 4: ULB (Brxl), UMONS et Helha (Ht) - lot 5: ULB (Brxl), UMONS (Ht), HECh (LG) - lot 6: ULB (Brxl), UMONS (Ht) - lot 7: ULB (Brxl), UMONS (Ht) - lot 8: UMONS - lot 9: UMONS - lot 10: ULB (Brxl), UMONS (Ht)

CHAPITRE IV. SYNTHÈSE DES DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES RELATIVES AUX FORMATIONS EN COURS DE CARRIÈRE EN INTERRESEAUX

Pour ne pas faire double emploi avec le rapport que nous rédigeons et présentons annuellement en décembre, nous insérons le dernier rapport d'évaluation portant sur les formations organisées en 2009-2010 en annexe 5 du présent rapport d'activités. Par contre, nous proposons ci-dessous les actions entreprises depuis décembre 2010 et les perspectives envisagées en 2011-2012.

Actions entreprises et perspectives au terme de l'évaluation qualitative des formations de 2009-2010

Ce que nous visons au travers de l'évaluation, c'est de réguler au mieux les formations. *Le nouveau questionnaire d'évaluation mettant en évidence de manière plus explicite des facteurs liés au transfert et précisant les acquis des participants vise à donner aussi des informations plus qualitatives aux formateurs sur le processus de formation qu'ils ont mis en place et sur son apport.*

Le rapport d'évaluation de 2009-2010 a attiré notre attention sur différents points - parfois pour certains, de manière récurrente aux rapports des années précédentes- :

1) les problèmes liés à l'inscription non optimale des personnes

Cela reste un des défis à relever car trop souvent nous constatons que plusieurs personnes ne sont pas, pour diverses raisons, dans des formations qui leur conviennent. Or, bien choisir une formation est essentiel pour en retirer des bénéfices. Nous lisons au travers des évaluations que le choix même de la « bonne » formation est une garantie du processus de formation.

Les difficultés sont diverses : les participants ne lisent pas, font des choix avant tout organisationnels (lieu) voire par défaut, ont été contraints d'aller à cette formation, etc.

Par rapport à cela, nous envisageons plusieurs pistes. Tout d'abord, mieux informer les participants. Nous avons cette année laissé tomber l'idée d'un journal des formations reprenant tous les renseignements relatifs aux formations, un journal davantage catalogue. L'option qui a été prise est d'insérer dans le journal « Prof » un supplément destiné aux formations en interréseaux. Nous voulions en effet viser la proximité avec les personnes concernées, surtout au niveau de l'enseignement fondamental ordinaire. L'information y est travaillée pour donner l'essentiel aux personnes et surtout leur permettre d'avoir une vision d'ensemble de ce que l'IFC peut leur proposer comme formations tout en mettant l'accent sur les nouveautés de cette année. Dans le journal, nous avons inséré un mode d'emploi pour s'inscrire à une formation et avons souhaité y relayer aussi la nécessité de la réflexion préalable à la fois personnelle et en équipe, dans le cadre du plan de formation, pour définir clairement ce que l'on souhaite

Sur le plan de formation précisément, deux formations ont été données cette année. Les directions qui se sont inscrites à ces formations étaient enchantées car, d'après le formateur, elles se sont senties outillées pour mener à bien une réflexion sur la formation avec les membres de leur personnel. Les directions étant au cœur de la problématique, ces formations nous paraissent essentielles et n'interférant pas avec la liberté des méthodes pédagogiques. Cependant, certains réseaux n'ont pas souhaité que l'IFC poursuive en ce sens étant donné qu'ils estiment que les formations destinées aux directions sont davantage du ressort du niveau réseau qu'interréseaux. C'est dommage. Dans un groupe d'ailleurs, les participants avaient demandé à pouvoir disposer d'une suite pour cette formation.

Dans le cadre des formations collectives, une piste que nous souhaitons explorer est de rencontrer les directions avant les inscriptions pour leur présenter de manière fine le programme des formations qui concerne leur établissement et attirer leur attention sur différents éléments : le public cible concerné, les prérequis essentiels pour aller à cette formation, l'évolution de certaines formations (ex. celles proposées par les formateurs internes) par rapport aux années antérieures,... Cette année, le programme sera identique durant 3 années. Dès lors, il est important aussi de mener une réflexion avec cette perspective.

Sur le site, un moteur de recherche par mots clés permet une recherche différente que la recherche par fonction. Le site reprend aussi les différentes informations essentielles à prendre en compte lors de l'inscription à savoir : l'intitulé, le sous-titre, les objectifs, surtout le public-cible et les prérequis. Une présentation de chaque formation permet de se construire une représentation plus précise de ce qui sera travaillé.

Sur la confirmation d'inscription, une présentation courte permet au participant d'en savoir un peu plus sur la formation avant de s'y rendre concrètement. Cette tentative aurait dû être déjà expérimentée cette année mais ne l'a finalement pas été.

Nous souhaitons mettre en place une réflexion informatique quant au blocage de certaines inscriptions pour certaines formations. Cette réflexion n'a pas été menée étant donné les réticences soulevées au conseil d'administration par certains quant au fait de contrôler les personnes qui s'inscrivent. Vu la multiplicité des informations à croiser, cela reste compliqué mais devrait, selon nous, rester une piste à creuser, ne fût-ce que dans certains cas plus faciles, tels que quand on a des personnes de l'enseignement ordinaire qui s'inscrivent à des formations destinées à l'enseignement spécialisé où elles ne sont pas invitées, par exemple. Il convient cependant de garder une certaine souplesse à savoir qu'elles puissent prendre contact avec nous pour nous exposer leur motivation et les raisons de leurs choix afin que l'on puisse éventuellement « lever » la contrainte.

2) l'amélioration de notre communication vers les participants et les directions

Dans le point précédent, nous avons relaté les différentes initiatives prises à ce sujet : avant tout au niveau de la nouvelle formule du journal. Un travail sur la communication que ce soit sur les « idées essentielles » à faire passer, sur la vision d'ensemble à refléter (point faible de notre site - nous en sommes conscients), sur le graphisme à utiliser pour guider la lecture, ... a été entrepris. Nous espérons qu'il portera ses fruits. L'avantage

de la nouvelle formule est qu'elle va encourager le lecteur à se rendre sur le site de l'ifc pour faire ses choix.

L'autre initiative est d'informer les directions avant les inscriptions en travaillant avec elles plus sur des aspects pédagogiques qu'organisationnels. Nous avons fait aussi remplir un questionnaire d'évaluation aux directions qui souhaitent s'inscrire dans les collectives de cette année pour voir dans quelle mesure elles étaient satisfaites des expériences précédentes et entendre leur point de vue sur les améliorations encore à apporter. Lors de cette prise d'informations, les directions ont pu nous faire part de leurs besoins spécifiques de formation. Ceux-ci seront encore affinés lors de la rencontre avec les directions.

Un point plus spécifique concerne les attentes des participants. Nous avons constaté à plusieurs reprises que les formations plus problématiques témoignaient d'un écart entre la formation et les attentes des participants. Dès lors, nous avons souhaité creuser ce point dans le questionnaire d'évaluation pour mieux comprendre, notamment pour les formations relevées comme « problématiques » sur la base des résultats quantitatifs, en quoi cette formation ne répondait pas aux attentes des participants. C'est un moyen aussi pour nous de mieux communiquer avec eux en essayant d'entendre ce qu'ils souhaitent, non plus de manière générale comme c'était le cas au travers d'anciens questionnaires mais au sein même d'une thématique précise. Cela nous permettra d'analyser par rapport à certaines thématiques si des convergences se dégagent.

3) la nécessité de poursuivre la complémentarité entre l'interréseaux et les réseaux,

L'expérience qui est menée avec les réseaux, le Cabinet de la Ministre de l'enseignement obligatoire, l'inspection et l'équipe du SUSA par rapport à la méthode TEACCH est vraiment intéressante et donne tout son sens à la complémentarité des niveaux de formation.

Depuis, cette complémentarité s'est vue amplifiée via le projet CPU (certification par unités), qui peut à titre d'exemples se voir dans tout le travail qui s'est fait pour le recrutement des formateurs ou la préparation de la formation des formateurs.

4) la cohérence des discours sur certaines thématiques,

Cette problématique est vraiment celle qui est spécifique au rapport d'évaluation des formations de 2009-2010 et qu'on lit beaucoup au travers des commentaires des participants et des formateurs. Notre point d'attaque par rapport à ce constat est avant tout de relayer celui-ci auprès des instances qui sont au cœur de cette cohérence des discours à savoir les personnes qui pilotent le système. La nécessité d'une cohérence des discours a été abordée à la fois au sein du Conseil d'administration de l'IFC, de la Commission de Pilotage. Madame Hicter participe également à des rencontres réunissant, le Service de pilotage, l'inspection et les conseillers pédagogiques et a l'occasion d'y faire part de difficultés comme celles-ci constatées sur le terrain des formations.

Des collaborations ont lieu entre les formateurs internes de l'IFC, le Service général du Pilotage et les services de l'inspection pour que par rapport à des problématiques complexes comme celles de l'évaluation des compétences, les messages soient cohérents.

Ainsi, chaque formateur interne qui travaille sur la problématique de l'évaluation des compétences est en contact non seulement avec le groupe de travail sur les outils d'évaluation des compétences relatifs à sa discipline mais aussi avec un inspecteur de sa discipline. Le pas qu'il resterait à franchir est de travailler aussi avec les conseillers pédagogiques des différents réseaux. Nous savons que des initiatives provenant du Service de pilotage vont en ce sens.

La clarté du message diffusé est importante également.

Une toute autre initiative verra le jour dès septembre prochain par rapport à la problématique de la dyslexie. Des formateurs internes vont former des personnes-relais d'un établissement scolaire dans ce domaine afin qu'elles fassent « tâche d'huile » de leur formation auprès de leurs collègues. Pour qu'il y ait une cohérence entre les différents acteurs sur ce projet, les formateurs internes ont été formés par différentes personnes qui sont au cœur de la problématique (V. Goetry, APEDA, Fondation dyslexie, ...) et ont réalisé des visites sur le terrain. Des informations sont prévues pour les directions, les agents PMS et les conseillers pédagogiques. Il est en effet clair que sur une problématique comme celle-là, il est important que les différents acteurs soient sur la même longueur d'ondes.

5) une réflexion sur la durée optimale de l'une ou l'autre formation et sur l'utilité d'expérimenter des journées non consécutives ou consécutives.

Enfin, les analyses faites pour le rapport d'évaluation des formations de 2009-2010 nous ont permis d'opter pour des formations de deux jours consécutifs dans le cadre des formations collectives. Les expériences de journées dissociées n'ont pas été suffisamment concluantes pour l'ensemble des formations, voire le laps de temps permettant de faire l'aller-retour sur le terrain n'a pas été investi comme nous l'espérons.

Quant à la durée de certaines formations, nous avons expérimenté cette année, suite aux constats faits lors des évaluations pour les formations liées à la gestion des conflits mentionnant le temps trop court de ces formations, des formations en 3 journées, permettant un aller-retour sur le terrain. Dans beaucoup de cas, les deux premières journées avaient lieu dans le cadre des formations collectives et la 3^{ème} en dehors mais au sein de l'établissement scolaire qui avait accueilli les deux premières journées. Le premier constat qui apparaît est la désertion du troisième jour de formation parfois très importante (jusqu'à annuler) par les participants, dans certains cas, parce que les directions n'acceptaient pas qu'ils partent un troisième jour. Nous n'avons pas voulu réitérer cet échec tout en essayant de garder un équilibre avec le fait que pour certains participants, clairement cette formation nécessitait un troisième jour de formation. La solution retenue pour l'année 2011-2012 est d'offrir par zone géographique une possibilité d'une troisième journée pour plusieurs formations regroupées avec le même opérateur de formation. Cette solution permettra peut-être que les participants à cette 3^{ème} journée y viennent avec des questions, des pistes de réflexion précises suite à l'expérimentation qu'ils ont faite sur le terrain.

CHAPITRE V. SYNTHÈSE DES QUESTIONS, RECLAMATIONS ET PLAINTES ADRESSÉES À L'INSTITUT PAR LES USAGERS

Préliminaires

Le premier règlement d'ordre intérieur (ROI) du service des plaintes des usagers de l'Institut a été adopté par le Conseil d'administration de l'IFC le 21 septembre 2004. Il a été créé en application de l'article 21 du décret du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics qui dépendent de la Communauté française. En date du 30 avril 2009, le Conseil de l'administration de l'IFC a actualisé son règlement.

Le texte est placé sur le site Internet de l'IFC. Il définit la notion de service des plaintes de l'IFC, de plainte et d'usager de l'IFC. Il énonce les règles de recevabilité des plaintes et fixe les délais de réponse à charge de l'IFC. La plainte y est définie comme toute réclamation, doléance, contestation justifiée par la constatation du non-respect par l'IFC de ses obligations envers les usagers dans le cadre de l'exécution de ses missions de service public.

Le service des plaintes est composé:

- d'un membre de la cellule juridique de l'IFC, désigné par le Bureau de l'IFC ;
- d'un membre de la cellule pédagogique de l'IFC, désigné par le Bureau de l'IFC ;
- du fonctionnaire dirigeant de l'IFC.

Lorsqu'une plainte parvient à l'IFC, il est d'abord vérifié par la cellule juridique qu'il s'agit bien d'une plainte au sens du ROI du service des plaintes. Lorsque cela n'est pas le cas, la cellule juridique informe le plaignant des modalités pour l'introduction d'une plainte en bonne et due forme et lui fait parvenir une copie du ROI du service des plaintes. Si la personne ne souhaite pas introduire une plainte, on estime qu'il s'agit d'une récrimination mais un suivi du même type y est donné.

Chaque plainte est traitée de manière identique par le service de plainte. Un accusé de réception de la plainte est tout d'abord envoyé au plaignant dans les 3 jours ; les éventuels premiers éléments de réponse peuvent y figurer et le ROI du service des plaintes y est joint.

Une réunion du service des plaintes est alors organisée afin de traiter le fond de celle-ci. Lorsque les compétences ou connaissances d'un autre membre de l'équipe peuvent être utiles, il est également convié à la réunion. Lors de cette réunion, le service des plaintes décide du suivi à mettre en œuvre pour la plainte ; il s'agit en général des mesures suivantes :

- rencontrer l'opérateur de formation contre lequel la plainte a été introduite ;
- mener des entretiens avec des participants à la formation concernée ;
- mener des entretiens avec les chefs d'établissement concernés ;
- analyser les évaluations de la formation concernée ;
- analyser les évaluations de toutes les sessions de cette formation ou de ce formateur ;

- organiser une observation de la session suivante.

Une fois l'analyse menée, une réponse définitive est envoyée au plaignant afin de l'informer du suivi ayant été donné.

La section 1 du présent chapitre présente une synthèse des questions ou récriminations faites par les usagers tandis que la section 2 du présent chapitre est la synthèse des plaintes que nous avons enregistrées durant l'année 2010.

Section 1. Questions, récriminations des usagers

La présente synthèse a été réalisée sur la base des sources suivantes :

- 1) les courriers et courriels ;
- 2) les prises de notes par le personnel de l'IFC des questions, demandes et réclamations communiquées oralement par les usagers essentiellement par le biais du téléphone.

Dans la mesure où la plupart des questions, demandes, voire récriminations ont été communiquées oralement à l'IFC, il est impossible de quantifier le nombre d'interventions des usagers.

a) La réglementation relative à la formation en cours de carrière en interréseaux des membres du personnel des établissements scolaires et C.PMS soulève de moins en moins d'interrogations. L'accessibilité à l'information mise à disposition sur le site Internet de l'IFC d'une part et un effort de communication fourni par les chefs d'établissements et les directions des C. PMS d'autre part y contribuent très certainement.

Chaque membre du personnel de l'IFC est apte à répondre clairement à la plupart des questions et le fait sans délai.

b) La réglementation relative à la formation initiale de directeurs – volet commun à l'ensemble des réseaux a sensiblement engendré moins de questionnement chez les usagers dans le courant de l'année 2010. Les premières formations initiales des directeurs, pour ce qui concerne le volet commun à l'ensemble des réseaux, ayant été organisées en mars 2008, l'année 2010 est une année de continuité dans le fonctionnement de ces formations.

Par ailleurs, le site Internet de l'IFC permet aux candidats directeurs d'avoir accès à toutes les informations nécessaires relatives aux sessions planifiées, aux inscriptions et au décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs. Par conséquent, les questions concernent principalement des désistements, excuses, modifications d'inscription.

c) La réglementation relative à la formation des candidat(e)s à une fonction d'inspecteur-trice fait l'objet d'un traitement particulier. Deux membres du personnel de l'IFC (un conseiller pédagogique et un administratif) sont affectés tout spécialement à cette tâche et sont disponibles pour répondre par téléphone, courriel ou courrier à toutes les interrogations des usagers à ce sujet. Sur le site Internet de l'IFC, un encart est consacré à cette réglementation et à ces formations. Les utilisateurs peuvent prendre connaissance des dernières notes d'information et des différents textes de référence en la matière. L'interface du site Internet permet également aux candidats à une fonction d'inspecteur

de pouvoir introduire leur demande de participation, s'inscrire aux sessions de formations et consulter l'état de leur dossier ou inscriptions. Dans la majorité des cas, les usagers prennent contact avec l'IFC pour des questions d'ordre pratique ou technique : aide et guidance sur le site Internet lors des inscriptions, clarification des procédures et démarches administratives à effectuer pour introduire une demande de participation, désistement ou annulation de session. Il est à noter que les annulations, désistements, changements d'inscription doivent faire l'objet d'une demande écrite signée et qu'une réponse écrite est toujours donnée aux usagers.

d) Des réglementations qui sortent des compétences de l'IFC. Quelques questions portent sur des matières relevant du statut des membres du personnel ou concernent l'organisation des écoles. Ces questions émanent des membres du personnel mais également des directions d'établissement ou de Centres PMS. L'IFC a toujours aiguillé les demandeurs vers les services compétents.

e) Les modalités d'inscription, de désistement, d'excuses ou de réorientation et les suites données par l'IFC aux demandes de renseignements divers représentent la majorité des interventions.

Nous comptons 3.385 courriers et courriels archivés à partir de la seule adresse générale de l'IFC (en 2009, il s'agissait de 2.379 courriers et courriels). Ne sont pas comptabilisés ici les formulaires d'inscription qui font l'objet d'un répertoire séparé et les autres courriels adressés à l'IFC sur les adresses personnelles de ses agents.

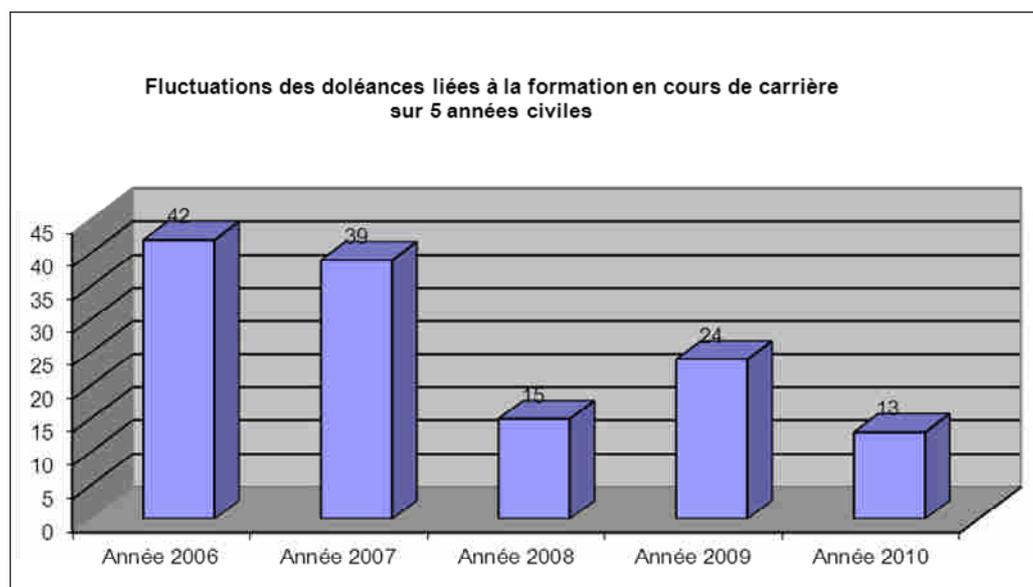
Plus particulièrement :

Par rapport aux modalités d' inscription	3558 documents archivés	73 %
Par rapport à des demandes de réorientation	6 documents archivés	1 %
Par rapport à des demandes de désistement (reçues avant la formation)	279 documents archivés	6 %
Par rapport aux excuses (reçues le jour de la formation ou dans les jours qui suivent)	801 documents archivés	17 %
Par rapport à des demandes de renseignements divers	251 documents archivés	6 %

Section 2. Plaintes des usagers

2.1. Doléances communiquées à l'IFC dans le cadre de la formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS

Durant les 5 dernières années les plaintes ont fluctué de la manière suivante :



Pour l'année 2010, nous pouvons répertorier les plaintes formelles, au sens du règlement susmentionné, en 6 catégories.

1) Plaintes portant sur la qualité de la formation (N = 6)

Objet des différentes plaintes et formations incriminées :

1.1) Relevée 2 fois : niveau du contenu de formation inapproprié eu égard à la composition du public déjà formé à ce contenu lors de leur formation initiale ;

1.2) Relevée 2 fois : non adéquation entre les objectifs de la formation fixés par l'IFC et les contenus dispensés par le formateur ;

1.3) Relevée 1 fois : contestation auprès de l'opérateur de formation suite au seuil de réussite lié à la certification du module administratif – formation des directrices-teurs ;

1.4) Relevée 1 fois : difficulté d'ordre technique, équipement non-adéquat du local de formation ;

2) Plaintes portant sur les comportements des formatrices-teurs (N = 3)

Objet des différentes plaintes et formations incriminées :

2.1) Relevée 1 fois : propos tenus par le formateur jugés comme étant vexatoires par les participants suite à la critique portée par le formateur à l'égard d'un centre PMS ;

2.2) Relevée 1 fois : pas de partage d'expériences vécues par les participant-e-s, imposition d'un seul point de vue celui de la formatrice ayant pour conséquence la désertion du groupe avant le terme de la formation ;

2.3) Relevée 1 fois: remarques déplaisantes et gestes désapprobateurs tenus par une formatrice à l'égard de participants.

3) Plainte portant sur le comportement des participant-e-s (N = 1)

Objet de la plainte et formation incriminée :

- poser des questions de connaissances au formateur pour évaluer son niveau de maîtrise et l'interrompre sans cesse dans le but de le discréditer aux yeux des autres participant-e-s.

4) Plainte portant sur l'organisation des formations (N=1)

La plainte au sujet de l'organisation des formations est relative à une zone géographique dans laquelle se déroulaient des formations collectives et se rapporte aux éléments suivants :

- pas de confirmation d'inscription reçues pour l'ensemble des membres du personnel d'un établissement ;
- places attribuées dans une formation qui n'a rien à voir avec la fonction ou le niveau de la personne inscrite ;
- pas de respect des trois choix de formation ;
- modifications de certains lieux de formation renseignés au préalable dans une localité et se déroulant in fine ailleurs.

5) Plainte sur le déplacement à effectuer vers le lieu de la formation (N = 1)

Il est fréquent pour l'IFC de recevoir des appels téléphoniques ou courriels nous reprochant la distance qui sépare le domicile des participants au local de formation. Souvent, des personnes ayant été invitées à la formation nous informent qu'elles ne se rendront pas à celle-ci car elles jugent la distance trop importante.

6) Plainte sur l'organisation d'une formation non organisée par l'IFC (N = 1)

La plainte dont question se rapporte à un niveau de formation autre que celui de l'IFC. Elle se rapportait aux comportements des participants d'un établissement scolaire précis qui participaient à une formation de niveau établissement.

En synthèse, voici les types de plaintes rencontrées en 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010:

Types de plaintes rencontrés ou non durant l'année concernée	2006	2007	2008	2009	2010
Retard frais de remboursement ou sur le montant remboursé	oui	oui	oui	oui	non
Situation géographique du lieu	oui	non	oui	oui	oui

Qualité des formations	oui	oui	oui	oui	oui
Accessibilité aux inscriptions	non	oui	non	non	non
Accueil en formation	non	oui	oui	oui	non
Qualité des repas	oui	oui	oui	oui	non
Compétences des formateurs / comportements - attitudes	non	oui	non	oui	oui
Support pédagogique	non	oui	non	non	non
Comportement des participants	non	non	non	oui	oui
Décision de non-sélection d'un candidat au MP	non	non	non	oui	non

En conclusion, nous avons reçu 13 plaintes durant l'année 2010 ; ce nombre de plaintes nous paraît relativement raisonnable lorsqu'on le confronte aux 1.433 sessions de formation que nous avons organisées cette année.

Nous nous efforçons à faire le maximum pour prendre en compte les plaintes que nous recevons mais aussi les critiques dont nous font part les participants dans les questionnaires d'évaluation.

Avant d'accepter une offre, que ce soit dans les procédures de marché public ou en dehors de ces procédures, nous analysons et négocions chacun des points de celle-ci. Sont ainsi examinés le contenu de la formation, la méthodologie, les sources et les outils utilisés, le profil du formateur, le nombre de participants minimum et maximum.

Au terme de ces négociations, les futurs opérateurs ou formateurs doivent nous transmettre les modifications demandées sous peine de voir leur(s) offre(s) rejetée(s) par le CA.

Par ailleurs, nous avons multiplié le nombre de visites effectuées par l'équipe de pédagogues à des formations afin d'en évaluer la qualité.

La situation géographique des formations reste un problème occasionnel contre lequel on peut difficilement agir. Les plaintes à ce sujet proviennent des formations collectives. L'ensemble du personnel de l'IFC agit sans-cesse dans une optique d'amélioration de la qualité des formations et de la satisfaction des usagers de l'IFC.

2.2. Doléances communiquées à l'IFC dans le cadre de la formation initiale de directeurs – volet commun à l'ensemble des réseaux

Aucune plainte spécifique n'a été adressée à l'IFC dans le cadre de ce dossier.

2.3. Doléances communiquées à l'IFC dans le cadre de la formation initiale des inspecteurs

Aucune plainte spécifique n'a été adressée à l'IFC dans le cadre de ce dossier.

CHAPITRE VI. INDICATIONS RELATIVES AUX PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'IFC

Pour augmenter la qualité des services rendus à son public, l'IFC veut constamment ajuster son travail dans plusieurs domaines.

a) Par rapport à la formation en cours de carrière, plusieurs questions ou chantiers de travail sont en cours:

- Comment prendre en compte les besoins du système éducatif mais également être à l'écoute des demandes du terrain. Comment traduire ces besoins et demandes en offres de formation ? Ces questions sont au cœur du travail de l'IFC depuis la création de l'Institut et à ce jour, aucune réponse totalement satisfaisante ne peut être avancée.

Certaines actions peuvent relever de la compétence de l'IFC et il nous revient de les pointer, de les analyser, de les mettre en œuvre. D'autres nécessitent un travail à un niveau d'action qui n'est pas uniquement le nôtre. Pointons ainsi la nécessaire complémentarité entre la formation initiale et la formation en cours de carrière (le chantier est ouvert), entre la formation interréseaux et la formation réseau ou pouvoir organisateur (deux dossiers sont en cours mais il faudrait certainement aller plus loin), la possibilité d'envisager une formation en cours de carrière de longue durée, basée sur une analyse approfondie des besoins des participants, validés par exemple par sa direction, le service ou la cellule de conseil et de soutien pédagogique, l'inspection (ici, une modification décrétole est nécessaire).

Pour ce qui concerne notre champ d'action, une de nos priorités de travail portera notamment sur une analyse plus fine des paramètres explicatifs des résistances de certains professeurs face à l'application de certaines normes dans le domaine de l'enseignement (les moments du non redoublement, l'approche par compétence, la mixité sociale, la CPU, etc.). – voir le travail de notre stagiaire (Mélissa Fransolet – ULg - 2e master en sciences de l'éducation Finalité spécialisée en formation des adultes) – et les liens qui doivent être faits avec les modalités d'intervention de nos formateurs dans les différents domaines de formation. Un travail approfondi avec nos formateurs internes sera notamment effectué en ce sens cette année.

- Comment mieux aider à l'orientation du participant vers la bonne formation pour lui, dans le contexte de son école (et donc en lien avec le plan de formation de son établissement) ? Notre expérience nous montre trois « modèles » assez fréquents d'accompagnement d'un membre du personnel par l'équipe de la direction dans le choix de la formation:
 - Le membre du personnel est invité à analyser l'offre de formation en lien avec le contexte interne et le plan de formation de son école (ou centre). Un choix qui n'a pas de sens a priori sera discuté et validé par les parties;
 - Le membre du personnel est invité à analyser une offre de formation réduite par rapport à l'offre globale (la réduction va parfois jusqu'au 10^{ème} seulement de l'offre initiale). L'équipe de la direction a sélectionné elle-

même les formations qu'elle estimait être en adéquation avec le contexte interne et le plan de formation de son école (ou centre). Le participant nous dit se voir fort contraint dès le départ dans sa marge de manœuvre et ne retrouve pas cette restriction dans le chef des collègues qu'il rencontre sur le terrain de la formation ;

- Le membre du personnel est invité à sélectionner une formation, quelle qu'elle soit. Aucune discussion sur la pertinence du choix ne verra le jour. Parfois même, le principe de la formation en cours de carrière est invalidé au sein de l'établissement.

Il est évident que l'impact du processus formatif n'est pas le même dans un cas ou dans l'autre et les formateurs nous disent toute la difficulté de permettre à un participant qui n'a pas adopté lui-même le sujet de sa formation de faire des pas dans sa pratique pédagogique et d'entrer dans une analyse réflexive.

Quel est notre pouvoir d'action ? A la demande de la grande majorité des directions dont l'établissement est inscrit dans une organisation de formation collective, nous avons décidé de les rencontrer trois fois cette année (au lieu de 2) et allons, au cours de cette réunion supplémentaire, tenter de les outiller pour qu'ils puissent mieux s'approprier notre programme et mieux le présenter aux membres de leur personnel.

Cette action ne permet cependant de toucher que les +/- 220 établissements et 18.000 personnes préinscrits cette année 2011-2012.

- Comment mieux communiquer ? Plusieurs enseignants nous disent n'être pas au courant des actions et de l'offre de formation de l'IFC. Une voie choisie cette année est de présenter notre offre par l'intermédiaire du magazine PROF. Il nous reviendra d'en analyser l'impact, Cette manière de communiquer va permettre que tous les membres du personnel reçoivent l'information directement chez eux, à leur domicile. Un autre des objectifs est de présenter une version synthétique plus lisible et d'inciter le lecteur à compléter ses informations sur notre site www.ifc.cfwb.be. Enfin, et ce n'est pas négligeable, cette formule permet de réduire considérablement les frais de production et d'envoi du Journal des Formations et de consacrer le budget économisé aux actions de formation.
- Deux nouveaux chantiers d'envergure ont été préparés au cours de l'année 2010-2011 et sont lancés dès septembre 2011 : les formations liées au projet de la certification par unité d'acquis d'apprentissage (CPU) dans le qualifiant et celle des personnes-relais dans le cadre du problème de la dyslexie.
 - Outre le contenu très novateur des « formations CPU », deux spécificités méritent d'être soulignées. D'une part, le projet de réforme est accompagné, voir anticipé par les formations. D'autre part, le programme des formations de l'IFC est construit en collaboration et en concertation étroite avec les réseaux de manière à ce que les formations qui seront offertes au niveau interréseaux et celles qui le seront au niveau des réseaux soient complémentaires et cohérentes.
 - Le projet de la formation des personnes-relais dans le domaine de la problématique de la dyslexie est également très novateur sur deux plans.

En premier, il est organisé selon une modalité hybride (en partie à distance et en partie en présentiel) et ensuite, les participants seront invités à relayer, au sein de leurs écoles, centre, établissement, le contenu et les techniques de la formation reçue.

b) Par rapport à la formation initiale des directeurs

- Le dossier ne pose guère de problème en ce moment. L'évaluation montre que le volet pédagogique, tout en gardant les mêmes contenus, a avantage à être présenté d'une manière un peu différente pour augmenter la cohérence des thèmes travaillés. Le terme des 4 années des marchés publics arrive à échéance. Nous avons profité de notre obligation de relancer une procédure des marchés publics pour intégrer cette modification.
- Le nouveau CSC devrait être adopté par le GCF sous peu et nous lancerons donc les marchés début septembre.
- Rappelons que les institutions qui sont nos partenaires dans ce dossier le sont également dans les dossiers « formation initiale des inspecteurs » et dans le dossier « barème 501 ». Nous tenons à saluer leur énorme implication.

c) Par rapport à la formation initiale des inspecteurs

- Comme indiqué aux pages 33-35 de ce rapport, le dossier est suspendu actuellement mais l'IFC reste totalement mobilisé et, dès que la législation le permettra, il peut faire redémarrer rapidement les formations dont il a la responsabilité. Rappelons que cette mobilisation implique également les organismes - partenaires de l'IFC et que cela représente un coût non négligeable.

d) Par rapport à la formation « barème 501 »

- A ce jour, nous comptons 762 demandes d'ouverture d'un compte sécurisé sur notre site pour ce dossier et 445 demandes de participation aux formations.
- Les modules de formation débutent au cours du premier trimestre de l'année 2011-2012.

Poursuite des développements informatiques.

Ainsi, nous l'avons vu dans le corps de ce rapport, le site de l'IFC, l'accès à toutes les informations y présentées, les différents moteur de recherche des formations, les accès privilégiés pour nos partenaires formateurs et pour les participants maintenant sont chaque jour améliorés.

Pour le personnel de l'IFC, les applications de gestion des formations et du suivi administratif de celles-ci sont sans cesse en développement pour répondre aux attentes des chacun des services.

Il conviendra pourtant toujours de renforcer les procédures de gestion interne pour le personnel de l'IFC, et d'autre part, de poursuivre les mesures de sécurisation du site, surtout pour ce qui concerne les espaces réservés aux accès différenciés pour le public.

Prendre en compte les nouvelles missions de l'IFC dans le contrat de gestion et dans l'arrêté cadre.

Pour prendre en compte les nouvelles missions confiées à l'IFC, nous devons régulièrement modifier l'organisation interne du travail.

Il s'agit d'impliquer chacun des services de l'IFC dans la réflexion et de dégager à la fois les méthodes de travail les plus efficaces et les ressources incontournables dont chacun des services devraient bénéficier. Le travail fait autour du Plan opérationnel doit nous aider à mener cette réflexion

A la demande expresse du Bureau, l'article 3 de l'AGCF du 24/02/2011 « *portant modification de l'AGCF du 12/02/1998 portant création dans le ressort du secteur XVII – Communauté française – de comités de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation des présidents de ces comités* » a intégré l'IFC dans la liste des organismes, permettant ainsi la création d'un CoCoBa spécifique pour l'Institut ... et l'adoption d'un règlement de travail propre.

CHAPITRE VII. CONCLUSION

Comme l'année dernière déjà, dans ce rapport d'activités de l'année 2010, nous avons focalisé notre attention sur les activités entreprises par l'IFC pour réaliser ses missions et avons consacré moins de place aux données relatives à l'évaluation des formations organisées et assurées par l'Institut.

Par contre, ce rapport présente en annexe, l'intégralité du rapport d'évaluation des formations en cours de carrière organisées en 2009-2010 et du rapport d'évaluation des formations initiales des directeur-trice-s pour ce qui concerne le volet commun à l'ensemble des réseaux.

Au cours de l'année 2010, c'est à nouveau près de 65.000 inscriptions toutes formations confondues que l'IFC a enregistrées. Peut-on dire que la formation en cours de carrière en interréseaux a atteint une espèce de vitesse de croisière ? On pourrait répondre par l'affirmative en termes d'inscriptions mais ce ne veut pas dire que l'Institut se met à ronronner.

En effet, pour assurer un service performant à un nombre aussi considérable de personnes, il faut une équipe qui travaille dans la plus grande cohérence avec une série de procédures différentes selon le type de formations à organiser : formation en cours de carrière, initiale ou complémentaire, formation classique ou collective voire mixte, formation macro ou interréseaux, ... Chacune a des spécificités qui se traduisent dans des modes d'inscription, des évaluations, des suivis administratifs et comptables propres.

Nous avons dès lors voulu montrer l'ampleur des tâches réalisées par tous les services nécessaires à la gestion de ces formations : le travail administratif, juridique, budgétaire et comptable, informatique, pédagogique.

Seule une gestion rigoureuse et minutieuse de chacun des dossiers peut permettre que les usagers bénéficient des services auxquels ils ont droit.

Même si nous ne les évoquons que brièvement dans ce rapport, il nous plaît de souligner que les résultats globaux aux formations en cours de carrière 2009-2010 comme ceux des formations initiales des directeur-trice-s montrent globalement qu'en fin de formation, les participants qui ont rentré leurs questionnaires sont satisfaits tant en termes de pertinence et de qualité de la formation que de perception des acquis et de possibilité de transfert.

Il convient encore de rappeler qu'en 2010, un important travail de refonte des programmes de formation en cours de carrière a été opéré pour mieux se mouler aux besoins du système éducatif. Il nous plaît surtout d'évoquer qu'à partir de cette année 2011-2012, la majorité des formations est programmée pour les trois prochaines années, ce qui devrait permettre aux participants de mieux planifier la suite logique de leurs formations et de penser leur propre projet personnel de formations sur une période (un peu) plus longue et en lien avec le plan de formation de leur établissement ou centre pms.

Par ailleurs, comme nous sommes conscients que l'offre de formations de l'IFC demeure inconnue pour certains membres du personnel, nous avons choisi de communiquer les informations essentielles par l'intermédiaire du magazine PROF, de manière synthétique. Outre le fait que cette procédure permet que tous reçoivent l'information à domicile, elle réduit les coûts de production et d'envoi du « Journal des Formations ». Enfin, l'encart, qui reprend les grands thèmes de formation, les orientations prioritaires, les nouvelles actions, incite, sous l'espérons, le lecteur à consulter le site www.ifc.cfwb.be en vue de compléter leurs recherches.

Parallèlement à ce travail, l'IFC augmente son équipe de formateurs internes qui proposent – en tant qu'experts et ex-pairs - un travail formatif le plus transférable possible. La préparation et le suivi de ces formateurs internes de l'IFC dans une optique toujours plus performante à la fois sur le sujet de la formation proprement dit et sur la forme à leur donner est un des objectifs à poursuivre en 2011 par ce que le métier de formateur a tout simplement des exigences qu'il convient de formaliser. Au cours de l'année 2009-2010, l'IFC a consacré un temps important à la préparation des formateurs en éveil scientifique pour l'enseignement fondamental. L'année 2011-2012 connaîtra le même type de préparation des formateurs (9 personnes) de formations liées à la certification par unité d'acquis d'apprentissage (CPU) et de ceux (5 personnes) qui se consacreront cette année à la formation des personnes-relais sur le sujet de la dyslexie.

Pour les formations initiales des directeurs, bien qu'en diminution par rapport à 2008, les demandes de participation restent constantes entre 2009-2010 et 2010-2011 (entre 540 et 680 demandes). Elles progressent cependant cette dernière année. Pour les inscriptions, nous observons une légère baisse en 2010-2011 par rapport au pic de 2009-2010.

Pour les formations pour les candidats à la fonction de promotion d'inspection, en 2010, aucune nouvelle demande de participation n'a été possible. En effet, nous avons convenu avec les organismes de formation, en accord avec le cabinet du Ministre compétent, que nous ne relancerions les procédures de demandes de participations qu'après évaluation de la totalité d'un cycle complet de la formation et des certifications. Rappelons que l'IFC n'organise pas lui-même la certification de ces modules de formation, contrairement à ce qui se fait dans le cas des formations initiales des directeurs. A ce jour, seule la certification relative à l'axe administratif a été organisée. C'est pourquoi, de nouvelles formations ont été proposées à partir de juillet 2010 pour cet axe administratif seul. 228 personnes ont pu y participer. Pour les autres axes, l'IFC reste tributaire du rythme de l'organisation des brevets.

Au cours des années scolaires 2009-2010 et 2010-2011, aucune nouvelle demande de participation n'a pu être effectuée. En effet, nous avons convenu avec les organismes de formation, en accord avec le cabinet du Ministre compétent, que nous ne relancerions les procédures de demandes de participations, etc., qu'après évaluation de la totalité d'un cycle complet de la formation et des certifications.

A ce jour, aucun cycle complet n'a pu aboutir puisque seule la certification relative à l'axe administratif a été organisée pour les seuls premiers participants.

Par rapport aux doléances des usagers, le nombre de celles-ci diminue d'année en année. Nous pensons que les plaintes relevées et analysées les années antérieures nous ont conduits à adopter des démarches plus proactives afin d'éviter leur répétition.

Dans le cadre de la communication avec ses usagers, l'IFC a réservé des espaces aux candidats à une fonction de direction, aux candidats à une fonction d'inspecteurs et aux candidats à une formation « barème 501 » sur son site Internet. Ces espaces traduisent en fait une amélioration constante de la gestion informatique.

Les arrêtés d'application du décret relatif à l'organisation de la formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement de promotion sociale feront l'objet de toutes les attentions. Des formations en cours de carrière devront également être organisées par l'IFC.

La déclaration de politique communautaire 2009-2014 fait explicitement référence à la refonte en un seul décret des dispositions relatives à la formation en cours de carrière. A cet égard, l'IFC maintient sa proposition de mettre toute son expertise en la matière à la disposition du Gouvernement.

Accompagner les personnels de l'enseignement tant dans leur formation en cours de carrière que - pour certaines fonctions - dans leur formation initiale, le faire avec comme fil conducteur les besoins du système éducatif ; être à l'écoute des demandes du terrain et les relayer auprès des responsables politiques ; contribuer ainsi à l'amélioration du niveau d'éducation et de la qualité de l'enseignement : tel est le rôle de l'Institut de la formation en cours de carrière.

Nos remerciements vont au Président de l'IFC et ses administrateurs qui par leur soutien et leur engagement permettent, au quotidien, un accomplissement des missions dans la rigueur et l'enthousiasme.

ANNEXES

Annexe 1 – Rémunération, indemnités et jetons de présence des Administrateurs ; rémunération du fonctionnaire dirigeant

Annexe 2 - Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de l'année 2009

2.1. Les Ordres du jour des réunions du Bureau

Bureau 2010/1 - 26 janvier 2010

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 3 décembre 2009 ;
2. Trésorerie : projet de tableau prévisionnel;
3. Personnel :
 - 3.1. Poste de secrétaire (remplacement de Madame Nathalie DELPORTE) - Entretiens d'engagement :
 - Madame Marjorie DOZOT ;
 - Madame Delphine WATRIN ;
 - 3.2. Formateur en éveil scientifique - Démission de Monsieur Rémy VAN DE MOOSDYK pour la moitié de sa charge de mission : prise d'acte
 - 3.3. Proposition de la prise en compte de l'ancienneté de service de:
 - 3.3.1. Madame Sylvie VANLINT ;
 - 3.3.2. Madame Sabine GELAES ;
4. Demande d'intégration dans l'offre de formation de l'IFC :
 - 4.1. Cas du « *Colloque de présentation des résultats des 5 recherches relatives aux inégalités entre les filles et les garçons dans l'enseignement de la Communauté française* » – Direction de l'Egalité des Chances de la Communauté française ;
 - 4.2. Cas des « *Rencontres wallonnes de l'Internet citoyen* » (REWICS) - Centre de compétence « Technofutur TIC » à Gosselies ;
5. Calendrier des prochaines réunions ;
6. Divers ;
7. **Marché public de service de formation pour les formations en cours de carrière :**
 - 7.1. analyse des candidatures et proposition de sélection ;
 - 7.2. projet de CSC ;

Bureau 2010/3 – 25 février 2010

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 26 janvier 2010;
2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
3. Formateurs en Eveil Scientifique : courrier de la FOCEF
4. Personnel
 - Prise en compte de l'ancienneté pécuniaire de Sabine Gelaes
 - Personnel : entretiens d'embaucheService pédagogique - CDI suite à la démission de Sylvie Van Lint
(Les noms des candidats que nous présenterons au Bureau ne sont pas connus dans la mesure où les épreuves internes seront clôturées le mercredi 24 février)
5. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du CA ;
6. Divers

Bureau 2010/3 – Bureau électronique du 11 mars 2010

Pt unique - projet Règlement travail - Bureau 11 mars 2010.doc

Bureau 2010/4 – 19 avril 2010

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du Bureau du 25 février 2010 et du Bureau électronique du 11 mars 2010;
2. Budget 2010 : proposition d'ajustement ;
3. Marché Public de services : choix de la procédure et approbation du CSC en vue de la composition, impression et diffusion du Journal des Formations ;
4. Personnel : désignation d'un-e délégué-e lors des absences de la Fonctionnaire dirigeante ;
5. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du CA ;
6. Divers

Bureau 2010/5 – 29 avril 2010

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du Bureau du 25 février 2010, du Bureau électronique du 11 mars 2010 et du Bureau exceptionnel du 19 avril 2010;
2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
3. Marché Public de services : choix de la procédure et approbation du CSC en vue de la composition, impression et diffusion du Journal des Formations ;
4. Personnel : entretien(s) en vue du recrutement d'une secrétaire en vue du remplacement de Madame Sophie Filée, en congé de maternité (CDD de 3 mois);
5. Personnel : reconnaissance de l'ancienneté pécuniaire de Madame Sylvie Van Lint ;
6. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du CA ;
7. Divers
 - 7.1. illégalité de la retenue perçue sur le montant du pécule de vacances

Bureau 2010/6 – 7 mai 2010

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2010 ;
2. Budget 2010 : nouvelle proposition d'ajustement ;
3. Agenda des prochaines réunions ;
4. Divers.

Bureau 2010/7 – 20 mai 2010

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 07 mai 2010 ;
2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
3. Introduction de certaines organisations dans le programme de formations de l'IFC
 - 3.1. Congrès des professeurs de mathématique belges de langue française ;
 - 3.2. 48e Congrès pluraliste des sciences : « Des nanoparticules aux continents. La diversité dans tous ses états » ;
 - 3.3. Université d'été du CIFEN : « Commencer une carrière d'enseignant. Quels problèmes ? Quelles solutions ? »
 - 3.4. Maîtres de stage du CIFEN;
 - 3.5. Planétarium de l'Observatoire Royal de Belgique : « Sciences à l'école et en dehors de l'école - Vivre une visite dans un centre de diffusion des sciences et l'intégrer dans une démarche d'éveil scientifique en classe » ;
 - 3.6. Banque nationale de Belgique (BnB) : « Colloque relatif au marché du travail à destination des professeurs de sciences économiques et sociales » ;
 - 3.7. Histoire et Citoyenneté : « Les Droits de l'Homme à l'épreuve de l'oppression politique (Mémorial de Breendonk) ; Les Droits de l'Homme à l'épreuve de la persécution raciale (Musée de la Déportation-Malines) ; Les Droits de l'Homme à l'épreuve de la propagande (Musée Royal de l'Armée-Bruxelles) ; Les Droits de l'Homme à l'épreuve des extrémismes (Territoires de la Mémoire-Liège) » ;
 - 3.8. Annoncer la Couleur (ALC) : « A la rencontre de l'autre » ;
 - 3.9. CGé : « Cultures et classes en changements » ;
 - 3.10. Formations assurées dans le cadre de la Convention de collaboration entre le Réseau des Centres de compétences de la Région wallonne et l'IFC ;
 - 3.11. Annoncer la couleur : Apprendre à coopérer pour mettre en pratique la citoyenneté, de la

classe au monde.

4. Offre globale de formation : lots ou intitulés pour lesquels l'IFC n'a pas reçu d'offre – propositions de suivi du dossier ;
5. Formateurs internes :
 - 5.1. *maintien, renouvellement ou fin de la charge de mission;*
 - 5.2. *prolongement ou non du contrat;*
 - 5.3. *appel à candidatures pour les formations pour lesquels l'IFC n'a pas d'offres ou pas suffisamment d'offres – profils des candidats ;*
6. Prochaines réunions ;
7. Divers ;
8. **Marchés publics de service – formations en cours de carrière pour 2010-2011 :**
 - 8.1. *Analyse des offres ;*
 - 8.2. *Proposition d'attribution ou de non attribution des marchés ;*
9. **Marchés publics de service – formation en lien avec le Décret portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement**
 - 9.1. *Choix de la procédure ;*
 - 9.2. *Approbation du CSC.*

Bureau 2010/8 – 15 juin 2010

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 20 mai 2010 ;
2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
3. Clôture des comptes 2009 : Rapport du Collège des Commissaires aux comptes ;
4. Offre globale de formation : lots ou intitulés pour lesquels l'IFC n'a pas reçu d'offre –suivi du dossier ;
5. Formateurs internes :
 - a. *appel à candidatures pour les formations pour lesquels l'IFC n'a pas d'offres ou pas suffisamment d'offres: suivi du dossier ;*
6. Marché public de services – composition, impression et diffusion du Journal des Formations 2010-2011: analyse des offres et proposition d'attribution ;
7. Formation en lien avec le Décret portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement : suivi du dossier
8. Prochaines réunions ;
9. Divers ;
10. **Marchés publics de service – formations en cours de carrière pour 2010-2011 :suivi du dossier**

Bureau 2010/9 – 24 juin 2010

Point unique : projet de CSC relatif aux formations liées au barème 501 (*Module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens*)

Bureau 2010/10 – 19 août 2010

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 24 juin 2010 et du Bureau électronique du 9 juillet 2010 ;
2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
3. Suivi des remarques du Collège des Commissaires aux Comptes ;
4. Budget initial 2011 ;
5. Plan de développement pour l'année 2011 ;
6. Rapport annuel d'activités : année 2009 ;
7. Formation en cours de carrière :
 - 7.1. Proposition de modification du formulaire d'évaluation des participants et de celui des formateurs ;
 - 7.2. Proposition de formations à destination des professeurs qui exercent leur fonction en immersion linguistique ;

- 7.3. Rapport annuel d'évaluation de la politique gouvernementale d'égalité entre les femmes et les hommes : contribution de l'IFC;
8. Formation initiale des directeurs - volet commun à l'ensemble des réseaux : projet de structure du rapport d'évaluation des formations ;
9. Marché public de service d'audit financier en appel d'offre restreint au niveau belge portant la désignation d'un commissaire aux comptes parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprise pour la RTBF, l'ONE, l'ETNIC, Le CSA, Le Fonds écurieil et l'IFC: participation à la « centrale de marché » lancée par le Gouvernement de la Communauté française ;
10. Personnel :
 - 10.1. Prise en compte de l'ancienneté de Madame Marjorie DOZOT ;
 - 10.2. Information : AGCF modifiant l'AGCF du 12 février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII – CF – de comités de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation des présidents de ces comités. Création d'un comité de concertation de base au sein de l'Institut de la formation en cours de carrière. ;
11. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du CA ;
12. Divers :
 - 12.1. Information : Invitation à la rencontre du 06 octobre 2010 avec les organismes de formation et les formateurs ;

Bureau 2010/11 – 26 août 2010

Point unique : Budget initial 2011

Bureau 2010/12 – 8 octobre 2010

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 19 août 2010 et de la réunion du Bureau du 26 août 2010 ;
2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
3. Marché Public de services juridiques – lancement de la procédure et approbation du CSC ;
4. Marché public de services de restauration – Préparation et livraison de repas froids pour certaines formations : Approbation de la procédure et du CSC ;
5. Lancement de la procédure de composition des programmes de formation ;
6. Personnel :
 - Démission de Madame Sabine Gelaes, pédagogue – lancement d'une procédure de recrutement ;
 - Prise en compte de l'ancienneté de Madame Marjorie DOZOT ;
 - Information : Frédérique Delvaux - employée sous contrat Rosetta du 28 septembre 2010 au 27 septembre 2011 ;
7. Formateurs internes : démission de Monsieur Pierre LENGELE ;
8. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du CA ;
9. Divers :
 - Information : compte-rendu de la rencontre du 06 octobre 2010 avec les organismes de formation et les formateurs ;

Bureau 2010/13 – 25 novembre 2010

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 8 octobre 2010 ;
2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
3. Marché Public de formations – analyse et attribution du MP formations "barème 501";
4. Contrat de gestion - proposition de modification;
5. Rapport d'évaluation des formations initiales des directeurs – volet commun à l'ensemble des réseaux ;
6. Personnel : remplacement de Madame Sabine Gelaes, pédagogue – entretiens d'engagement ;
7. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du CA ;
8. Divers ;

Bureau 2010/14 – 16 décembre 2010

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 25 novembre 2010 ;
2. Trésorerie : tableau des besoins prévisionnels;
3. Marché Public de services de restauration – analyse et attribution du marché;
4. Marché public de services juridiques – analyse et attribution du marché ;
5. Programmes de formation pour l'année 2011-2012:
 - 5.1. Programme pour les C.PMS ;
 - 5.2. Programme pour l'enseignement spécialisé ;
 - 5.3. Programme pour l'enseignement secondaire ordinaire ;
 - 5.4. Programme pour l'enseignement fondamental ordinaire
6. Choix d'une procédure de marché public de services pour l'organisation des formations en inter réseaux de l'année scolaire 2011-2012 ;
7. Personnel : Prise en compte de l'ancienneté de Madame Marjorie DOZOT ;
8. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du CA ;
9. Divers ;

2.2. Les Ordres du jour des réunions du Conseil d'administration

CA - 2010/1 - 4 février 2010

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CA du 17 décembre 2009 ;
2. Demande d'intégration dans l'offre de formation de l'IFC :
- 2.1. Cas du « *Colloque de présentation des résultats des 5 recherches relatives aux inégalités entre les filles et les garçons dans l'enseignement de la Communauté française* » – Direction de l'Egalité des Chances de la Communauté française ;
- 2.2. Cas des « *Rencontres wallonnes de l'Internet citoyen* » (REWICS) - Centre de compétence « Technofutur TIC » à Gosselies ;
3. Calendrier des prochaines réunions du CA ;
4. Divers
5. **Marché public de service de formation pour les formations en cours de carrière :**
 - 5.1. analyse des candidatures et proposition de sélection ;
 - 5.2. projet de CSC ;

CA - 2010/2 - 25 mars 2010

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CA du 4 février 2010;
2. Règlement de travail ;
3. Demande d'intégration dans l'offre de formation de l'IFC :
 - 3.1. Cas de la journée de formation de la Ligue Belge Francophone de Rugby ;
 - 3.2. Cas du Forum des Technologies de l'Information et de la Communication (Campus numérique) ;
 - 3.3. Cas de la journée du Festival International de géographie de Saint-Dié en France, organisée avec la Fédération des Professeurs de géographie ;
4. Agenda des prochaines réunions ;
5. Divers.

CA - 2010/3 – 19 avril 2010

1. Accueil des nouveaux Administrateurs – signature de la Charte de l'Administrateur.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2010 ;
3. Budget 2010 : proposition d'ajustement ;
4. Agenda des prochaines réunions ;
5. Divers.

CA - 2010/4 – 7 mai 2010

Point unique : Budget initial 2011

CA - 2010/5 - 27 mai 2010

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CA du 07 mai 2010 ;
2. Introduction de certaines organisations dans le programme de formations de l'IFC
 - 2.1. Congrès des professeurs de mathématique belges de langue française ;
 - 2.2. 48e Congrès pluraliste des sciences : « Des nanoparticules aux continents. La diversité dans tous ses états » ;
 - 2.3. Université d'été du CIFEN : « Commencer une carrière d'enseignant. Quels problèmes ? Quelles solutions ? »
 - 2.4. Maîtres de stage du CIFEN ;
 - 2.5. Planétarium de l'Observatoire Royal de Belgique : « Sciences à l'école et en dehors de l'école - Vivre une visite dans un centre de diffusion des sciences et l'intégrer dans une démarche d'éveil scientifique en classe » ;
 - 2.6. Banque nationale de Belgique (BnB) : « Colloque relatif au marché du travail à destination des professeurs de sciences économiques et sociales » ;
 - 2.7. Histoire et Citoyenneté : « Les Droits de l'Homme à l'épreuve de l'oppression politique (Mémorial de Breendonk) ; Les Droits de l'Homme à l'épreuve de la persécution raciale (Musée de la Déportation-Malines) ; Les Droits de l'Homme à l'épreuve de la propagande (Musée Royal de l'Armée-Bruxelles) ; Les Droits de l'Homme à l'épreuve des extrémismes (Territoires de la Mémoire-Liège) » ;
 - 2.8. Annoncer la Couleur (ALC) : « A la rencontre de l'autre » ;
 - 2.9. CGé : « Cultures et classes en changements » ;
 - 2.10. Formations assurées dans le cadre de la Convention de collaboration entre le Réseau des Centres de compétences de la Région wallonne et l'IFC :
3. Offre globale de formation : lots ou intitulés pour lesquels l'IFC n'a pas reçu d'offre – propositions de suivi du dossier ;
4. Prochaines réunions ;
5. Divers ;
6. **Marchés publics de service – formations en cours de carrière pour 2010-2011 :**
 - 6.1. *Analyse des offres* ;
 - 6.2. *Proposition d'attribution ou de non attribution des marchés* ;
7. **Marchés publics de service – formation en lien avec le Décret portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement**
 - 7.1. *Choix de la procédure* ;
 - 7.2. *Approbation du CSC*.

CA - 2010/6 – 24 juin 2010

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2010 ;
2. Clôture des comptes 2009 :
 - 2.1. Approbation des comptes 2009 ;
 - 2.2. Rapport du Collège des Commissaires aux comptes ;
3. Offre globale de formation : lots ou intitulés pour lesquels l'IFC n'a pas reçu d'offre –suivi du dossier ;
4. Formation en lien avec le Décret portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement : suivi

- du dossier ;
- 5. Introduction de certaines organisations dans le programme de formations de l'IFC
 - 5.1. *Formations ErE – demande introduite par les cabinets des Ministres M-D. SIMONET, E. HUYTEBROECK, Ph. HENRY et par le Réseau Idée.*
- 6. Prochaines réunions ;
- 7. Divers ;
- 8. Marchés publics de service – formations en cours de carrière pour 2010-2011: suivi du dossier**

CA - 2010/7 – 26 août 2010

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2010 ;
- 2. Suivi des remarques du Collège des Commissaires aux Comptes ;
- 3. Budget initial 2011 (le document vous sera transmis ultérieurement) ;
- 4. Plan de développement pour l'année 2011 (le document vous sera transmis ultérieurement) ;
- 5. Rapport annuel d'activités : année 2009 (le document vous sera transmis ultérieurement) ;
- 6. Formation en cours de carrière :
 - 6.1. Proposition de modification du formulaire d'évaluation des participants et de celui des formateurs ;
 - 6.2. Proposition de formations à destination des professeurs qui exercent leur fonction en immersion linguistique ;
 - 6.3. Rapport annuel d'évaluation de la politique gouvernementale d'égalité entre les femmes et les hommes : contribution de l'IFC;
 - 6.4. Demande d'introduction d'un événement spécifique dans le programme des formations en interréseaux :
 - 6.4.1. ULB : « Nouvelles démarches en termes d'enseignement des sciences dans différents pays européens et Belgique »
 - 6.4.2. Science on Stage : « Playful Science 5 »
- 7. Marché public de service d'audit financier en appel d'offre restreint au niveau belge portant la désignation d'un commissaire aux comptes parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprise pour la RTBF, l'ONE, l'ETNIC, Le CSA, Le Fonds écurieul et l'IFC: participation à la « centrale de marché » lancée par le Gouvernement de la Communauté française ;
- 8. Information :
 - 8.1. AGCF modifiant l'AGCF du 12 février 1998 portant création dans le ressort du Secteur XVII – CF - de comités de concertation de base et de comités intermédiaires de concertation et désignation des présidents de ces comités. Création d'un comité de concertation de base au sein de l'Institut de la formation en cours de carrière. ;
 - 8.2. Invitation à la rencontre du 06 octobre 2010 avec les organismes de formation et les formateurs ;
- 9. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du CA ;
- 10. Divers

CA - 2010/8 – 2 décembre 2010

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 août 2010 ;
- 2. Marché Public de formations – analyse et attribution du MP formations "barème 501";
- 3. Contrat de gestion - proposition de modification;
- 4. Rapport d'évaluation des formations initiales des directeurs – volet commun à l'ensemble des réseaux ;
- 5. Demande d'intégration dans l'offre de formation de l'IFC :
 - 5.1. Cas de la journée d'étude à destination des chefs d'établissements et des cadres éducatifs – «Orienter – Désorientés ? Approche orientante ou orientation par relégation» proposée par l'Université de Mons ;
- 6. Agenda des prochaines réunions ;
- 7. Divers

CA - 2010/9 – 23 décembre 2010

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2010 ;
2. Adoption des programmes de formation ;
 - 2.1. Programme pour les C. PMS ;
 - 2.2. Programme pour l'enseignement spécialisé ;
 - 2.3. Programme pour l'enseignement secondaire ordinaire ;
 - 2.4. Programme pour l'enseignement fondamental ordinaire
3. Choix d'une procédure de marché public de services pour l'organisation des formations en inter réseaux de l'année scolaire 2011-2012 ;
4. Demande d'intégration dans l'offre de formation de l'IFC :
 - 4.1. Cas du colloque organisé par le CREM en l'honneur de Nicolas Rouche « L'enseignement des mathématiques, des mathématiques du quotidien à la théorie » ;
5. Agenda des prochaines réunions ;
6. Divers

**Annexe 3 – Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière
organisées en 2009-2010**

**Annexe 4 – Rapport d'évaluation des formations initiales des directeurs –
volet commun à l'ensemble des réseaux- 2009-2010**

